

**GRUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « PROGRAMMATION » — Séance du 12 octobre 2006**

Présidence

Monsieur Jean-Pierre CAFFET
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture

Participants

Jean-François LEGARET
Maire du 1^{er} arrondissement

SEM Paris Centre
Monsieur Alain LE GARREC

Monsieur Thierry LE ROY
Garant de la Concertation

RATP
Monsieur Raphaël RENE BAZIN
STIF-DPI
Madame Rébecca LIBERMAN

Agence SEURA
Monsieur David MANGIN
Monsieur Jean-Marc FRITZ
Monsieur Franck RIGAUD

Conseil de la jeunesse des 1^{er} et 3^{ème} arrondt
Madame Guillemette BREYSSE

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau
Madame Barbara BLOT

Association « Tam-Tam »
Monsieur Fabrice PIAULT

Association « Accomplir »
Monsieur Bernard BLOT

Association « Vivre le Marais »
Madame Isabelle THOMAS-LE DORE

Association « ChanDanse des sourds »
Madame Fanny CORDEROY DU TIERS
Monsieur Alban LEDUC
Monsieur Mathias H. GLENARD
Monsieur Thomas HILLYARD
Monsieur Hachim MAATI
Madame Armelle RICCIO

Association « Glob'Halles »
Madame Dominique MAGNIETTE
Madame Françoise FILOCHE

Association "Atelier des halles"
Madame Alberte LECLERCQ
Monsieur Arnaud VIGNON

Association « Les Bachiques Bouzouks »
Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association de défense des riverains châtelet-les-halles
Monsieur Jacques CHAVONNET

Association "Attac Paris Centre"
Monsieur Robert ALLEZAUD

EPPPUR
Monsieur Pierre DIMEGLIO
Madame Camille GARDESSE

Forum Social Local de Paris Centre
Monsieur Pierre GRENET

GIE du Forum des Halles
Monsieur André LABORDE

Comité de soutien et de promotion des jardins d'aventure
Madame Jacqueline GOURIO
Madame Duccia FARNETARNI

Collectif « Beaubourg - les Halles »
Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Institut d'Urbanisme de Paris
Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Conseil syndical 5/7 rue des innocents
Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Paroisse Saint-Eustache
Monsieur Luc FORESTIER

Forum des Halles
Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Union Départementale CFE-CGC de Paris
Monsieur Bernard LACHAUX

Forum des Images
Monsieur Glenn HANDLEY

Cabinet de J-P. Caffet
Monsieur Eric JEAN BAPTISTE
Monsieur Renaud PAQUE

Dir. développement économique et emploi
Madame Nadia BAYAN

Direction de l'urbanisme
Madame Catherine BARBÉ
Monsieur François BODET
Madame Véronique FRADON

Secrétariat général
Monsieur Frédéric LUCCIONI

Direction du Patrimoine et de l'Architecture
Monsieur Bernard FRANJOU

M. Jean-Pierre CAFFET (Président - adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme et de l'architecture)

En introduction, je vais être très rapide, parce que je dois vous quitter impérativement à 20h30, donc si vous continuez vos travaux, je passerai la présidence à Mme BARBÉ. À 20h30, exceptionnellement, pour une contrainte d'ordre familial, je serai obligé de vous quitter.

Très rapidement, cette première réunion a vocation à faire le point entre nous et à évoquer tous les aspects considérant le futur concours du « Carreau ». Vous savez que ce concours a été reporté d'un mois, à la demande générale des participants à la concertation qui souhaitent avoir un peu plus de temps pour regarder un petit peu tous les aspects que recouvre ce concours. Donc, nous allons pouvoir en parler au cours d'une série de réunions, que j'ai précisées pas plus tard que vendredi dernier dans la réunion du comité plénier de concertation et que Catherine BARBÉ peut-être vous rappellera tout à l'heure, sur trois thématiques principales :

1. la programmation ;
2. les questions architecturales ;
3. les circulations verticales et les accès.

Donc, deux réunions sont programmées sur chacun de ces thèmes et nous essaierons de tirer la synthèse des échanges que nous aurons eus dans une réunion que j'appelle de « balayage final », programmée pour le 9 janvier.

Normalement, vous avez dû recevoir deux fiches, dont je reconnais qu'elles ont été communiquées tardivement, puisque ça doit dater de mardi dernier. Donc, pour la prochaine réunion qui a lieu le 25 octobre, nous essaierons de faire beaucoup mieux que ce que nous avons pu faire pour celle-ci, et de vous communiquer les documents en début de semaine prochaine, en tout début de semaine prochaine - on fait que ce qu'on peut !

Par ailleurs, ce qui vous sera présenté ce soir, c'est-à-dire le PowerPoint, sera bien évidemment mis sur le site Internet. J'ai demandé des précisions sur le site Internet, mais on me dit que ces fichiers sont relativement difficiles à charger, etc., et que ça demande un peu de temps parce qu'il faut le fractionner. Donc, dès demain, nous nous attellerons à cette tâche...

Mme Catherine BARBÉ (Direction de l'urbanisme)

Mardi, ce devrait être bon...

M. Jean-Pierre CAFFET

Nous sommes quel jour ? Jeudi, bon ! Donc, nous allons nous atteler à cette tâche dès demain, de manière à ce que tous les documents soient disponibles sur Internet. Par ailleurs, nous avons maintenant en fait une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est représentée par monsieur, du bureau d'études Coteba, qui est chargé de faire les comptes-rendus les plus exhaustifs possibles de nos réunions, de nos échanges, de ce qu'il s'y dit.

Bon ! J'ai dit que j'étais rapide et je vais essayer de tenir parole en insistant en fait sur le contenu de la réunion d'aujourd'hui. Donc, vous avez eu deux documents. Il y en a un qui essaie, de manière relativement synthétique d'ailleurs, de préciser ce qu'est un concours, la procédure de concours, comment ça fonctionne, quelles sont les différentes étapes à franchir. J'ai demandé à M. FRANJOU, qui est à côté de M. MANGIN, de la direction du patrimoine et de l'architecture, de participer à cette réunion de manière à pouvoir répondre à toutes les questions que vous pourriez poser, sachant que M. FRANJOU est « le pape » de l'organisation des concours à la Ville de Paris, et il en a de forts nombreux à son actif !

Donc, vous avez une fiche qui récapitule un peu tout ce que c'est qu'un concours, la procédure, comme je disais, les étapes à franchir, etc., et puis vous avez un deuxième document... J'espère que tout le monde l'a eu, sinon il doit y avoir des exemplaires à distribuer... un deuxième document qui essaie de cadrer en fait quelles sont les questions qui se posent dans un cahier des charges comme celui de ce concours.

Donc, il y a deux grands éléments dans un cahier des charges : il y a toute une série de contraintes, qui peuvent être des contraintes techniques ou des contraintes d'ordre urbain, de règlement d'urbanisme. Et puis, heureusement qu'il n'y a pas que des contraintes, parce que la discussion risquerait de tourner court. Mais il y a toute une série d'objectifs, et nous avons essayé en fait, dans cette fiche, en les détaillant autant que faire se peut, de synthétiser quelles sont les différentes catégories d'objectifs qui doivent être poursuivis.

Première série d'objectifs : en les citant ainsi je ne mets pas une hiérarchie implicite, mais il y a des objectifs environnementaux - je ne les détaille pas outre mesure -, vous avez toute une série de questions qui sont posées à travers les questions d'environnement et de développement durable, à travers par exemple de la consommation énergétique des bâtiments, de leur ventilation, etc.

Vous avez des objectifs en termes urbains ; quels sont les objectifs en matière d'urbanisme qui sont poursuivis par la Ville de Paris ? Par exemple, quelle visibilité pour le « Carreau » ? Quel rôle en fait de ce bâtiment comme entrée, une des entrées principales dans Paris ? La question bien évidemment des périmètres, de l'espace bâti, etc.

Vous avez, quatrième thème, des objectifs architecturaux, et donc là, c'est en quelque sorte la forme, la hauteur du bâtiment et toutes les questions qui vont avec. Et puis vous avez, bien évidemment, des objectifs en termes de programmation : qu'est-ce qu'on met dans ce bâtiment ?

Donc, toutes ces questions doivent être abordées, bien évidemment. Ces objectifs-là, discutés entre nous au regard bien évidemment des contraintes qui s'opposent à nous, que ce soient des contraintes techniques ou des contraintes d'ordre urbain. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, lors du dernier comité permanent de concertation, d'avoir deux réunions sur chacun de ces thèmes.

Donc, la prochaine aura lieu le 25 octobre 2006 à 18 heures sur la programmation.

Réunions suivantes :

- Le 15 novembre sur les questions architecturales et d'insertion du bâtiment, suite d'aujourd'hui.
- Le 23 novembre, et vous savez pourquoi, je m'en suis expliqué devant le comité permanent de concertation... bon ! Circulations verticales et accès (à 18h30, la précédente ayant lieu à 18 heures).
- Le 7 décembre à 18 heures, nous reviendrons sur le thème de la programmation.
- Le 19 décembre 2006 à 18 heures, on reviendra sur les circulations verticales.
- Entre le 19 décembre et le 9 janvier, nous observerons la trêve des confiseurs, et donc, nous nous retrouverons le 9 janvier 2007, à 18 heures également, pour tirer la synthèse de nos échanges au cours de ces différentes réunions.

Écoutez, je vais probablement m'arrêter là ! Madame BARBÉ, vous voyez d'autres choses à dire... ? Monsieur LE ROY...

M. Thierry LE ROY (garant de la concertation)

Juste un mot que je voulais faire au début de cette réunion, première d'une série de réunions du groupe thématique, d'abord pour vous remercier de ce que vous avez dit sur le site Internet. J'y insiste beaucoup, comme vous le savez ! Moi-même, je peux avoir besoin de m'exprimer sur ce mode à la fois général et impartial que je n'ai pas autrement.

Je vais faire deux recommandations à ce stade :

- L'une, c'est que maintenant qu'on a fixé, grâce à vous, un programme de réunions serré, il me semble qu'il importe de ne pas se disperser dans chacune de ces réunions et qu'on évite de revenir tout le temps sur les mêmes questions particulières. Pour cela, il me semble important que chacun ici essaie de bien voir, notamment dans le document - le premier des documents que vous avez distribués pour la réunion -, les items et les questions qui se rattachent aux différentes réunions programmées. Qu'on sache bien faire cette distribution à partir de la prochaine séance, et ça, c'est une invitation qui me paraît nécessaire. Les questions ne sont peut-être pas exhaustives, elles sont peut-être parfois trop précises, parfois trop générales, mais tout de même, il me paraît important qu'il y ait une certaine répartition à peu près ordonnée des sujets, sans perdre de vue la globalité certainement.

De la même façon, il importe, pour que le débat soit nourri sur chacun des thèmes... Chacun doit y prendre part, y compris par des contributions écrites. Je crois important que les participants à ces réunions, à partir du moment où le programme de travail, l'ordre du jour est très précis, chacun peut apporter ses contributions, je sais que certains y pensent, certains l'ont déjà fait dans le passé et je crois que c'est utile, comme pour la maîtrise d'ouvrage, comme pour notre discussion, d'avoir des contributions écrites.

- Ma deuxième recommandation - parce qu'il me semble que si notre programme de travail ciblé dans ce format, qui est quand même un peu restreint -, c'est que la concertation fonctionne bien, on ne pourra certainement pas s'en contenter et juger que la concertation est suffisante parce qu'on a été... qu'est-ce que je dis ? trente ou trente-cinq autour d'une table une dizaine de fois à l'automne 2006. Il me semble que la concertation doit ou devra s'élargir progressivement, et ça, c'est un travail qui incombe, pas seulement aux organisateurs de la concertation que vous êtes, Jean-Pierre CAFFET, ici, mais aussi à tous les participants et aux associations. C'est au fond une recommandation que je fais à tout le monde. Je crois qu'on aura besoin d'arriver progressivement à toucher plus de monde d'une façon ou d'une autre, pas forcément dans ces groupes.

Voilà ! Je m'arrête là.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je vous rejoins complètement sur les propositions que vous faites. Il est clair que la concertation sur les Halles ne va pas s'arrêter le 9 janvier, simplement, à partir du moment où nous serons en phase de concours... Nous avons quand même un certain nombre d'obligations à observer, ne serait-ce qu'en raison de l'existence du Code des marchés publics. Donc là, pendant cette phase de concours proprement dite et jusqu'au jugement définitif qui interviendra au début du mois de juillet, il faudra laisser les concepteurs qui auront été retenus à la fin du mois de janvier, travailler dans l'anonymat. Bien évidemment, il y a toute une série de sujets qui sont soumis à la concertation et qui ne dépendent pas fondamentalement, en fait, du travail des concepteurs, qui peuvent être continués à discuter pendant cette phase, c'est-à-dire pendant, je dirais, à peu près le premier semestre 2007, comme la question du jardin, par exemple, comme la question des voiries souterraines, etc. Ça, on peut évidemment continuer cette phase de concertation, mais bon ! Il y aura un moment de quelques mois où il faudra laisser travailler les concepteurs dans l'anonymat, parce que c'est le Code qui nous l'impose. Et, bien évidemment, dès que le concours sera jugé, la phase de concertation sur le bâtiment lui-même, sur le Carreau lui-même et tous les aspects y afférents que j'ai indiqués tout à l'heure et qui font l'objet des réunions d'ici au mois de janvier, bien évidemment pourront reprendre à plein.

Pierre GRENET (Forum Social Local de Paris Centre)

En préalable, pour étendre justement au-delà du petit groupe qui s'est de plus en plus restreint, parce que je pense qu'il y en a pas mal qui se sont découragés, puisqu'on est obligé quand même de répéter beaucoup de choses à chaque réunion... Il est important de faire apparaître la restitution des groupes d'usagers à l'intérieur de ce calendrier, puisque le groupe thématique de programmation ne peut fonctionner que s'il y a un apport de ces groupes d'usagers, encore une fois pour le diagnostic... Enfin ! Ce que l'on répète à chaque fois.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas parce qu'il m'arrive d'oublier de citer quelque chose parmi les cinquante items que je devais faire que je les ai passés à la trappe !

M. Pierre GRENET (Forum Social Local de Paris Centre)

Non, mais celui-là, c'est celui sur lequel on insiste à chaque fois...

M. Jean-Pierre CAFFET

Donc, ce sera fait en décembre. Je suis entièrement d'accord, quand nous aurons en fait les résultats et qu'on n'aura plus qu'à les exploiter. J'avais dit d'ailleurs, en réponse à une question vendredi dernier, que bien évidemment, ces résultats, dans leur exhaustivité, seraient présentés à la concertation et au groupe de travail.

Bien ! Je vous propose que l'on passe à l'exposé de l'équipe Seura.

M. Jean-Marc FRITZ (architecte, agence Seura)

Tout d'abord pour cadrer un petit peu les choses, la présentation PowerPoint qu'on va vous faire ce soir concerne bien les prescriptions sur la forme architecturale du futur Carreau. Elle ne concerne pas la programmation, elle ne concerne pas les liaisons verticales. Pour que ce soit clair, c'est une ébauche de cahier des charges sur ces points qui sera centrée sur quatre axes :

- une rapide présentation des contraintes techniques qui seront incluses dans le cahier des charges ;
- une liste des objectifs environnementaux sur lesquels on travaille et que l'on inclura ;
- les contraintes et orientations urbaines qui sont liées au site ;
- les objectifs architecturaux.

• Sur les contraintes techniques, la première contrainte technique, c'est bien sûr la contrainte structurelle. Ce qu'il faut savoir, c'est que le Carreau lui-même sera bâti sur une infrastructure qui est celle de l'ancien Forum, qui a été réalisée sur une maille structurelle de 11 m x 16 m avec un point porteur à chaque intersection de cette maille, et que les futurs concurrents pourront se servir de cette maille dans la mesure où on a des réserves assez importantes de capacité porteuse, puisque, initialement, au début des années soixante-dix, il était prévu de construire un bâtiment de R+7. Donc, en le vérifiant maintenant, on se rend compte qu'on n'aura pas de problèmes de capacité.

Les concurrents ne seront pas obligés d'utiliser tous les points de la maille. C'est-à-dire qu'il faut bien voir que, quand ils poseront un poteau, ils poseront sur un de ces points, mais ils ne seront pas obligés, en fonction des types de structures qu'ils développeront, d'utiliser la totalité de ces points porteurs. C'est intéressant dans la mesure où, dans les espaces qui doivent être dégagés, aussi bien du point de vue de la lumière naturelle que de la vision, on a intérêt à ce que la structure se dédensifie, notamment au-dessus de la place basse.

Il y a une particularité au Forum - que vous connaissez, je pense - qui est le système d'évacuation par des tours de sécurité (TS) qui comprennent chacune une triple volée d'escaliers superposés qui devront bien sûr être préservés. Et pour les tours qui seraient enclavées dans les futurs équipements ou commerces [on en a signalé trois, par exemple ici, ce ne sera pas forcément celles-là, mais ça donnera à peu près ça], depuis ces tours, il faudra conserver les couloirs de sortie vers l'espace public. Ces tours comprennent en leur centre un système de ventilation, c'est l'arrivée d'air pour l'ensemble des espaces souterrains du Forum qu'il faudra absolument préserver.

Et pour finir sur les principales contraintes techniques, il y a un très gros volume de passage d'air pour le désenfumage des espaces de transport qui est placé à un endroit un petit peu difficile, dans la mesure où c'est pratiquement à l'angle du bâtiment entre Rambuteau et Lescot, que les concurrents devront préserver et intégrer dans leur architecture.

• Les objectifs environnementaux. On a travaillé selon cinq axes :

1. L'énergie - Ça concerne les performances énergétiques (consommation minimisée, déperditions réduites), l'utilisation d'énergies renouvelables, la captation d'énergie, la collecte de l'eau pour le stockage sur site, mais non pas dans le Carreau, sur le site central, et réutilisation entre autres pour l'arrosage du jardin.
2. Les produits utilisés dans le bâtiment à réaliser - Il y a une préconisation d'utilisation de matériaux non polluants, d'employer des matières premières renouvelables et d'utiliser des matériaux et des produits à bilan énergétique global favorable. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est simplement le fait qu'on analyse le bilan énergétique sur la totalité de la vie du produit entre l'extraction de la matière première, son utilisation jusqu'au recyclage final. Et l'utilisation de matériaux et de produits pérennes.
3. Le chantier - On préconisera un chantier à faible nuisance et à consommation réduite d'eau et d'énergie.
4. La qualité environnementale des ouvrages, c'est-à-dire la manière dont on va vivre dans cet ouvrage - On préconise, bien sûr de la lumière naturelle, une bonne qualité de l'air, qualité hygrométrique, confort thermique.
5. La gestion et le coût global de l'ouvrage - La facilité de maintenance et de gestion de cet ouvrage, et l'analyse du coût global de l'ouvrage.

Ce sont les cinq axes qui vont être développés. Il y aura certainement des points supplémentaires au fur et à mesure de l'étude, mais vous voyez qu'on a, au niveau environnemental, des objectifs qui sont assez élevés.

Petite traduction visuelle de certains de ces points, ce n'est pas tous les points (*cf. schéma p. 10 du diaporama*). Là, c'est une figuration du bâtiment avec la manière... On sait que c'est un bâtiment qui va vivre pratiquement 24 h/24, sa couverture devra à la fois laisser passer la lumière naturelle et filtrer le soleil, il devra y avoir une bonne interaction avec le jardin. Sa couverture devra également servir de ventilation naturelle et de désenfumage, la collecte de l'eau pour la réutilisation, la production d'énergie et le fait qu'à toutes saisons, il soit adapté à la fois pour la protection thermique et le confort d'usage.

- Troisième point important : les contraintes et orientations urbaines liées au site, que l'on a décomposées en trois ensembles qui sont d'une part, les contraintes existantes réglementaires du PLU pour déjà se placer dans ce cadre-là, parce qu'il ne s'agit pas de sortir des règles du PLU. Le deuxième point, c'est un rappel des objectifs généraux du projet urbain d'ensemble et, à partir de ce rappel, la liste des contraintes supplémentaires qui seront liées à ce projet urbain et qui s'ajouteront aux contraintes du PLU.

Donc, le PLU lui-même, la première chose qu'il nous donne, c'est l'implantation sur rue et la définition de l'alignement sur les rues Rambuteau, Lescot et Berger. Alors ça, c'est un alignement, c'est-à-dire en fait, c'est la position maximum de la façade par rapport à l'espace public, ce n'est pas une position imposée. Le PLU autorise une implantation en retrait de cet alignement sur ces trois faces.

La question de la hauteur telle que le définit le PLU, puisque nous sommes dans les quartiers centraux de Paris, la hauteur dans ce secteur est de 25 mètres ; ça ne veut pas dire qu'on fera 25 mètres, c'est la hauteur réglementaire maximale. Un petit rappel des hauteurs sur le site : les pavillons Willerval, ils s'étagent entre 10, 12, 16 mètres et, en point de comparaison, les bâtiments voisins sont entre 20 et 25 mètres, avec une petite pointe sur l'îlot Berger à 26 mètres, mais c'est à peu près le niveau des îlots centraux de Paris.

Maintenant, la question des prospectifs vis-à-vis des immeubles riverains, toujours sur ces trois rues : Rambuteau, Lescot et Berger, toujours selon le PLU - On travaille toujours uniquement en données réglementaires pour l'instant. Donc, les prospectifs, c'est-à-dire les distances vis-à-vis de la façade opposée et la hauteur qui en découle, et le gabarit qui en découle.

Lorsqu'on regarde ce que dit le PLU pour la rue Rambuteau, il nous donne, pour une largeur de rue de 10,60 mètres, un gabarit réglementaire avec un premier « casse » à environ 13 mètres, ensuite un premier plateau à 19 mètres ; au-delà de la bande des 20 mètres, on peut monter à 25 mètres. Ça, c'est ce que dit le PLU pour la rue Rambuteau.

Pour la rue Lescot, même système. Comme cette rue est plus large, on a un plafond, le plafond de 25 mètres peut être atteint pratiquement très vite et, pour la rue Berger, configuration analogue à celle de la rue Rambuteau, avec une distance relativement faible vis-à-vis de l'îlot Berger, et donc un premier plateau à 19,20 mètres et le plateau général à 25 mètres.

Dernière contrainte donnée par le PLU, c'est une contrainte quantitative qui concerne la surface unitaire du jardin qui a été donc fixée, en Conseil de Paris, à 4,3 hectares et qui nous donnera en fait une position de limite entre le jardin et le futur Carreau.

Un petit rappel du projet urbain qui nous sert en fait de projet directeur, de schéma directeur sur l'ensemble de notre réflexion. Donc, rappeler que le site, on le considère jusqu'à Beaubourg et on prend en compte les trois monuments importants qui le bordent, qui sont la Bourse du Commerce, Saint-Eustache et Beaubourg, et en négatif, la place des Innocents. Le deuxième point, c'est qu'on a toujours considéré qu'en fait, il y avait un espace public central qui était cadré ainsi jusqu'à la rue Lescot, donc marqué par les façades de la rue Rambuteau, de la rue Lescot, de la rue Berger et puis, à l'autre extrémité, derrière la Bourse du Commerce, sur la rue du Louvre. Troisième point, la recherche de réaliser le plus grand jardin possible et, quatrième point, l'organisation du site selon un axe qui est le Cours est-ouest qui structure le site entre la Bourse du Commerce et le boulevard Sébastopol. Donc ça, ça concerne la surface.

Sur ce site, la dimension qui est importante, qui est absolument caractéristique de ce site, c'est la troisième dimension, c'est la dimension verticale et en particulier la profondeur. Donc, il faut prendre en compte le monde souterrain qui s'étale sur tout le site, et en particulier les espaces de transport qui sont à l'aplomb de la place basse et dans lesquels transitent 800 000 voyageurs par jour. L'autre point important du projet, c'est la création d'une émergence qui correspondrait donc au futur bâtiment du Carreau, qui donne une visibilité au monde souterrain et qui permet d'en améliorer les accès. Troisième point important, c'est retrouver la continuité de l'espace public, aussi bien horizontalement (sur cet axe) qu'en profondeur. C'est-à-dire que pour nous, l'espace public, il descend, il utilise cet espace de place basse et il relie l'ensemble. Quatrième point, c'est faire de cette émergence la traduction spatiale et architecturale de la porte d'entrée dans Paris pour tous les Franciliens. C'est-à-dire que cette fonction existe actuellement, mais elle se fait dans des conditions de confort et des parcours qui sont, spatialement et architecturalement, pas au niveau de l'importance de cet accès central dans Paris.

Alors, ça se traduit, la traduction de ce schéma directeur, dans les contraintes supplémentaires, tout d'abord en termes d'implantation. Donc, on a une quatrième limite qui est donnée par la position extrême du jardin, qui se trouve être calée par les tours de sécurité, leur évacuation. Donc, qui définit un quadrilatère qui est le quadrilatère d'implantation maximum du futur bâtiment - ce qui ne veut pas dire que le futur bâtiment sera carré ou rectangulaire dans la mesure où les retraits sont possibles, et on fait confiance aux différents architectes pour développer tous les modèles de patatoïdes qui leur viendraient à l'esprit pour la forme du futur Carreau.

La question de la hauteur, donc on n'est plus sur le plan réglementaire, mais on est sur le plan du projet. Donc, nous, on ne cache pas qu'on a toujours été pour une hauteur relativement réduite de l'émergence, afin que celle-ci reste à l'échelle du jardin et de ses grands arbres. Deuxième point en fait, l'intérêt, c'est que le site central des Halles soit appréhendé jusqu'à la rue Lescot. C'est-à-dire qu'en fait, tel que vous voyez ici, on a la rue Lescot à l'extrémité, Rambuteau, Berger, et l'intérêt de garder une hauteur plus basse que ce qui est imposé dans le PLU, c'est de « ne pas remplir la baignoire », en fait, c'est de ne pas faire un nouvel îlot bâti, mais de bien faire l'émergence du Carreau, et donc faire un monument et pas un îlot bâti.

Après, on a un débat entre la hauteur - il y a un débat sur : est-ce que la hauteur est compatible avec la création architecturale ? Alors, il est certain qu'il faudra laisser une marge de liberté aux concurrents pour que l'architecture soit effectivement plus riche, parce qu'on peut avoir trente-six cas de figure, on peut avoir des gens qui vont faire des effets avec des arrondis, des émergences... une forme plus ou moins complexe. Donc, le fait de penser avec une hauteur relativement basse n'empêche pas, à la marge, de laisser justement des marges de liberté aux différents concepteurs.

On a fait un test qui est très schématique, qui pourrait montrer que, par exemple, on voit bien qu'à l'endroit du conservatoire, si on a un auditorium, on a besoin d'une émergence pour loger ce genre de surface. Si on a plutôt des surfaces commerciales en bas - on en parlera à la prochaine réunion de concertation - et des équipements plutôt en haut, on peut avoir également des patios, on peut avoir une toiture technique, une toiture habitée, on peut avoir effectivement une toiture assez riche du point de vue de ses capacités d'éclairage, de filtrage de la lumière. Donc, voilà ! La porte est assez largement ouverte...

Donc là, on parlait de la forme générale du futur bâtiment. Quand on rentre un peu à l'intérieur du bâtiment, les choses à prendre en compte, ce sont les circulations, les continuités horizontales et verticales. Donc, la première continuité horizontale qui est extrêmement importante, c'est le passage du Cours. Ça, c'est fondamental, ça correspond à l'axe général de la réorganisation du site. Donc, cet axe passe. La deuxième chose, c'est la place basse et la question de la relation entre la surface et la profondeur. Et, troisième chose importante, c'est la conservation des accès actuels du Forum, même s'ils sont après reformatés.

- Maintenant, les objectifs architecturaux. On a le périmètre maximum de l'implantation du Carreau. Sous ce toit, on a commencé par déterminer des parties qui ne sont pas constructibles dans cette emprise. Ça se comprend aisément, à l'aplomb de la place basse, évidemment, il ne faut pas construire ; sur le Cours, ce n'est pas intéressant de construire parce que, dans les deux cas de figure, on obère la possibilité d'un éclairage naturel et de visions axiale et verticale qui sont importantes. Par déduction, la partie constructible, c'est ce qui reste quand on a pris l'emprise et qu'on a retiré les surfaces non constructibles, et si on construisait la totalité de cette partie qui nous semble constructible, on arriverait à plus de 11 000 m². Bien sûr, chaque concurrent sera libre de densifier ou pas cet espace et de faire des implantations plus ou moins libres. Cet espace constructible s'étend, bien sûr, sur toute la hauteur du volume.

Alors, quelques tests de nouveau (*cf. schéma p. 28 du diaporama*). On s'est mis un petit peu dans la peau des concurrents. Actuellement, on est toujours sur une fourchette de construction en surface utile entre 11 000 et 15 000 m², ce qui veut dire qu'un concurrent qui voudrait laisser une surface très libre au rez-de-chaussée et construire tout à l'étage, il pourrait le faire. Ça donnerait quelque chose comme ça, en laissant quand même quelques surfaces en rez-de-chaussée, ne serait-ce que pour accéder aux services et aux commerces. Un autre qui réagirait plutôt en densifiant le rez-de-chaussée et en faisant un grand toit habité avec des patios, avec des belvédères, pourrait également loger l'ensemble du programme. On peut imaginer d'autres répartitions qui sont de construire les ailes, de laisser un espace entre elles extrêmement libre, donc tout ça, des tests comme ça, on peut en faire des dizaines. C'est simplement une sorte d'approche et de vérification pour voir si l'ensemble fonctionne du point de vue de la forme.

Concernant l'éclairage naturel qui est effectivement extrêmement important, donc une imposition très forte du cahier des charges sera un éclairage zénithal important en lumière naturelle sur toute la place basse et sur tout le passage du Cours et le fait que cet éclairage soit filtré. C'est-à-dire en fait qu'on fasse en sorte de ne pas avoir des fortes chaleurs l'été, de contrôler en fait le passage du rayonnement solaire dans cet espace-là. Ce qui donne, schématisé sur la coupe (*cf. schéma p. 30 du diaporama*), avec la place basse, donc un fort éclairage en lumière naturelle sur la partie centrale.

Rapidement, la question du désenfumage et de la ventilation naturelle. Il sera imposé aux concurrents une ouverture d'au moins 50 % des surfaces qui couvrent ces espaces non clos, en dehors des commerces et des

équipements. La toiture devra pouvoir s'ouvrir pour désenfumer l'ensemble du site, mais également pour en faire sa ventilation naturelle et éviter les effets de serre en été.

La relation entre le Carreau et le jardin, c'est aussi une question fondamentale de l'ensemble de l'aménagement. Cette relation devra être très forte, aussi bien sur le plan architectural que sur le plan de la vision et du fonctionnement, et l'objectif, c'est de rendre le jardin plus proche des espaces souterrains du Forum.

Pour conclure, le Carreau devra apparaître comme une véritable œuvre architecturale, légère et lumineuse, animée le soir, émergence du monde souterrain des Halles, porte d'entrée dans Paris dialoguant avec la Bourse du Commerce, Saint-Eustache et Beaubourg.

Voilà une présentation rapide des premiers axes d'études sur la rédaction du cahier des charges du concours.

M. Jean-Pierre CAFFET

Merci beaucoup. Comme je vous l'ai dit, chacun de ces points sera approfondi au cours des réunions à venir, que ce soit sur la programmation, sur la question des circulations, etc.

Donc là, on a une présentation un petit peu générale de ce qui doit être contenu dans le cahier des charges pour que les concepteurs puissent travailler. Et donc, j'ouvre la discussion...

M. Pierre DIMEGLIO (EPPUR)

Je voudrais poser une question très simple à M. MANGIN : Le toit que vous aviez fait dans votre premier projet, en quoi ne satisfaisait-il pas aux objectifs et aux contraintes que vous avez posés dans le cahier des charges ?

M. David MANGIN (architecte, agence Seura)

Je crois qu'aujourd'hui, une des premières choses à dire, c'est qu'on est en train de préparer une autre procédure. On était avant dans une procédure d'étude de définition qui a essayé de poser le problème du réaménagement du quartier des Halles - tout ça en quatre mois, avec des restitutions et diagnostics qui ont eu lieu avant -, mais qui avait donc comme première ambition d'essayer de comprendre tous les dysfonctionnements et d'essayer de répondre avec des ambitions ou avec des programmations qui ont été débattues. Certaines ont été données, d'autres ont été proposées, refusées, intégrées plus ou moins.

Je rappelle quand même que ce que nous avons essayé de faire, c'est... Beaucoup de personnes ont parlé l'autre fois du sens, j'ai laissé beaucoup parler et j'ai écouté. Je pense que la conclusion de tout ça, c'était que le sens, c'est pour nous, à partir du moment où il n'y avait pas projection d'un grand bâtiment métropolitain ou d'une grande programmation métropolitaine supplémentaire, et ça pouvait tout à fait se discuter ou ça pourrait se rediscuter, mais il me semble que cette question est maintenant largement tranchée. Le problème est donc de dire que le sens, c'est l'entrée d'une grande gare et de la région parisienne sur Paris.

C'est ce que voulait exprimer cette figure très simple qui était un carré, et c'était à la fois dire deux choses : c'est-à-dire, « rendons digne cette sortie sur Paris ». Ce n'est pas normal qu'aujourd'hui, les gens sortent uniquement par les escalators du centre commercial, même s'il faut bien évidemment garder toutes les possibilités actuelles de liaisons du centre commercial, mais il faut, pour redonner ce sens original, puisque finalement, si des gens comme Unibail ont investi, puis après la Ville a mis des grands équipements là-dessus, c'est parce que, au bout d'un moment, on a bien compris que c'était là qu'arrivaient des centaines de milliers de gens. Mais on l'a fait un peu au coup par coup, et donc je pense que 25 ans après... Je pense qu'on l'a bien compris maintenant, enfin ! En tout cas, nous, on essaie de contribuer à ce qu'on donne à la fois une lecture de tout ça, qui est peut-être rétrospective, et de redonner des espaces dignes de ce nom.

Alors, des espaces dignes de ce nom, c'est un espace intérieur digne de ce nom, c'est-à-dire la partie de l'ancien Forum rénovée pour partie, en faisant le minimum... on essaie de faire un projet qui fait avec, avec le minimum de casse et le maximum d'effets - si je peux me permettre. Et puis un second aspect, c'est comment faire un espace public aussi digne de ce nom ? C'est-à-dire qu'on puisse sortir, non seulement sur les rues environnantes, mais sur un grand jardin ouvert, puisque c'est ça qu'a voulu la Ville ; on aurait pu imaginer une très grande place minérale aussi bien, mais le choix a été de faire un grand jardin ouvert. Donc, c'est ça, je dirai, notre première réponse.

Alors, dans cette épreuve de quatre mois de travail, puis des réponses supplémentaires... mais la Ville est mieux placée que moi pour dire pourquoi elle trouvait qu'il fallait refaire un concours d'architecture, mais d'abord, il faut savoir que c'est une chose tout à fait normale dans une étude de définition de dire, « bon ! On est arrivé à cette étape-là, ça nous a permis d'arriver à cette étape-là, mais maintenant, on peut approfondir en disant, ce point-là d'architecture doit être retravaillé, il n'est pas satisfaisant ou on pourrait le faire différemment ». C'est une procédure qui, justement, a été inventée pour ça, pour dire, on peut...

Avant, on était très coincé. Notamment, on était coincé, parce que le type qui gagnait ne pouvait pas construire, dans le Code des marchés publics. C'était assez injuste, puisqu'on relançait après des concours d'architecture. Et sur des sujets aussi importants, et il y a beaucoup de sujets importants, et je dirai même sur des surfaces beaucoup plus importantes que les Halles, qui se traitent aujourd'hui en France - on travaille dans plusieurs villes, à Marseille, dans le Nord, etc., qui sont des sujets très importants -, on a des situations comme ça, c'est-à-dire on franchit une étape et après on rediscute.

Les principes que Jean-Marc FRITZ vient de rappeler, nous, on essaie... C'est un peu comme notre présentation du jardin, vous avez bien vu l'effort qu'on essaie de faire de donner de la complexité et de l'enrichissement, et de la mobilité par rapport à des principes. Mais je crois qu'il faut ne pas oublier les principes, parce que sinon, c'est quand même oublier le sens général qu'on essaie de donner, le sens collectif qu'on essaie de donner à ce travail pour qu'il puisse répondre à toutes les échelles, je le répète, métropolitaines jusqu'aux riverains.

Donc, l'esquisse de cahier des charges qu'on a présentée aujourd'hui essaie de rappeler ces grands principes, c'est-à-dire qu'on veut garder cette idée de grand périmètre visible. Que, par exemple, quand vous êtes du côté le plus à l'est, vous puissiez continuer à voir Beaubourg, que quand sortez, vous puissiez sortir sur le jardin et trouver l'air libre, et beaucoup plus d'air libre que la place basse actuelle, tout en essayant de faire un certain nombre d'ouvertures pour que des concurrents - et je crois que le choix de la Ville, c'est d'avoir à peu près sept à dix concurrents et de très bon niveau, avec un jury de très bon niveau... Parce que ça n'a l'air de rien, cet exercice, mais il est extrêmement difficile.

Pourquoi il est extrêmement difficile ? Parce qu'il faut une technicité très forte, enfin ! Il faut avoir du souffle, en fait. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas énormément de mètres carrés - on parle aujourd'hui entre 11 000 et 15 000 m² utiles -, ce n'est pas parce qu'il y a peu de mètres carrés par rapport à quelques très grands projets, mais je rappelle que le projet de Gehry pour le jardin ne fait que 6 000 m², et là, on parle de 11 000 à 15 000 m². Donc, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas beaucoup de surface que ce ne sera pas très difficile.

Pourquoi ? Parce qu'il faut que le volume central ait de l'unité, il faut que le toit soit un véritable lieu attractif quand on parcourt pour sortir, aussi bien que pour descendre, que les problèmes techniques de structure, de ventilation, de confort thermique - en faisant avec, parce que l'extrême difficulté du projet... C'est facile de faire *tabula rasa*, c'est très facile !

Si on avait pu faire *tabula rasa* comme un certain nombre de concurrents l'ont fait, c'est-à-dire considérer qu'on était en 1970, qu'il y avait le trou des Halles plus la gare du RER, on peut faire un projet. Là, ce qui est extrêmement difficile, c'est qu'il faut faire avec. Donc, on a expliqué avec quoi il faut faire avec, et encore, la liste est très loin d'être exhaustive et très précise, mais *grosso modo*, faire avec les contingences d'un site occupé, d'une machinerie extrêmement complexe, va demander d'emblée un travail... Voilà.

Nous, on avait esquissé une réponse qui était le Carreau. Maintenant, on peut très bien, et je l'avais indiqué quand on nous a demandé des questions supplémentaires, que nous, on a tenu le fil, c'est-à-dire qu'un certain nombre de concurrents ont dédensifié, ou ont fait d'autres propositions, ou certains n'ont pas bougé. Nous, simplement, ce qu'on a dit, parce qu'on avait écouté aussi un certain nombre de remarques et puis parce qu'on n'avait peut-être pas mûri toutes les questions, on pouvait retravailler sur ce bâtiment-là de façon sensiblement différente. Il pouvait y avoir des écritures très différentes.

Alors, ce dont je suis soucieux, puisque... si je peux garder encore un peu la parole, c'est qu'on comprenne bien que l'architecture, ce n'est pas de la décoration, ce n'est pas non plus de l'effet de mode. Donc, il va falloir que collectivement, et ce jury, mais ça tient aussi dès le cahier des charges... on ne perde pas de vue les objectifs et qu'on ne parte n'importe comment, n'importe où dans un bâtiment qui, dans 25 ans, poserait les mêmes problèmes que ceux qui ont été faits il y a 25 ans, peut-être dans l'enthousiasme général, mais qui aujourd'hui, n'apportent pas de satisfaction.

Troisième chose, je pense qu'il faut aussi comprendre qu'on peut faire de la très grande architecture horizontale et, en même temps... Alors, première chose : on peut faire de la grande architecture horizontale - je ne veux pas faire ici... Enfin ! Je peux rappeler quelques grands noms depuis MIES VAN DER ROHE à Renzo PIANO ou TOYO ITO ou HERZOG & DE MEURON, etc. Donc, des gens très contemporains et depuis le mouvement des années cinquante ou des années trente. Ce n'est absolument pas exclu ! Et il n'est pas non plus exclu de pouvoir associer l'idée urbanistique et morphologique qu'on développe, et de fonction, avec des exceptions sur la hauteur. Donc, je pense qu'on peut très bien et je pense qu'on aura des réponses qui pourront concilier et l'une et l'autre.

Donc, je pense que ça va être passionnant ! Enfin, moi, je joue le jeu à fond, je n'ai aucun état d'âme par rapport à ça. Simplement, nous sommes assez vigilants sur le fait qu'un certain nombre des principes structurels qui donnent le sens à ce travail, et qui en justifient d'une certaine manière la dépense, parce que c'est quand même un investissement assez considérable pour les uns et pour les autres, qu'une complexité très forte soit, reste un fil conducteur important.

Excusez-moi, monsieur le maire ! J'ai été un peu long et j'ai un peu débordé du sujet, mais...

M. Jean-Pierre CAFFET

Je vous en prie, monsieur MANGIN...

Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER (Institut d'Urbanisme de Paris)

Juste une question, puisqu'on était finalement sur une présentation d'éléments de faisabilité et de contraintes. Qu'est-ce qu'on peut dire aujourd'hui de la faisabilité financière ? C'est-à-dire, à combien ce projet... C'est-à-dire que plus on est exigeant, comme il semble qu'on le soit sur les objectifs de développement durable et avec des questions de mobilité d'éléments de toiture, etc., la question évidemment du coût devient cruciale. Ma question est à plusieurs niveaux, c'est-à-dire : Est-ce que la Ville s'est donné une fourchette sur le coût qu'elle ne souhaitait pas vouloir dépasser ? Qui est prêt aujourd'hui à financer cette structure ? Quelle est la part du public et du privé ? Et dans quelle mesure le concours, au-delà des élections, aura une validité ? C'est-à-dire, est-ce que ceux qui succéderont, que ce soient vous-mêmes ou d'autres personnes, seront engagés à réaliser cette opération ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Quelques éléments de réponse extrêmement rapides :

Premier élément de réponse, il est clair que le coût dépendra fondamentalement - enfin, dépendra en large partie - de ce qu'il y aura dans le cahier des charges. Si on dit que c'est sur le grand périmètre ou si c'est sur un périmètre beaucoup plus réduit, il est clair que le coût ne sera pas le même.

Deuxième élément de réponse, la Ville ne s'est à l'heure actuelle pas fixé d'enveloppe, soit minimale, soit maximale pour la réalisation de cette œuvre d'architecture. Donc, nous n'avons pas à l'heure actuelle de fourchette, qu'elle soit... comme je l'ai dit, soit minimale, soit maximale. Il est clair qu'en fonction de la rédaction du cahier des charges, bien évidemment, et d'ailleurs c'est un des éléments qu'il faudra mettre dans le cahier des charges, parce que c'est une obligation... un coût d'objectif. Et on ne pourra pas y couper, de mettre un coût. Mais il est clair qu'en fonction de la manière dont nous allons avancer sur le cahier des charges, la Ville sera amenée à fixer un coût, bien évidemment, dans le cahier des charges.

Troisième élément de réponse à votre question, oui, il y aura, et la discussion va s'engager maintenant, des cofinancements. Il y aura des cofinancements, ce n'est pas la Ville toute seule qui va supporter le coût de ce bâtiment, ne serait-ce que par exemple, il y a des liaisons verticales.

Et donc là, bien évidemment, nous aurons une discussion entre la Ville et les différents cofinanceurs, pour voir comment on met les curseurs dans le financement de ce Carreau.

Quatrième élément de réponse : Écoutez, madame, je ne peux pas m'engager à ce que cette œuvre soit faite si une autre majorité accédait à la municipalité en 2008. C'est comme à l'Assemblée nationale ou au Parlement, ce qu'une majorité a fait, une autre peut la défaire. Voilà ! Donc, sur ce dernier point en tout cas, je vois difficilement comment je pourrais vous donner des garanties, mais ça dépendra de l'équipe qui arrivera aux rênes de la municipalité. Je ne sais pas d'ailleurs à quelle époque, si ce sera en 2007 ou si ce sera en 2008.

M. Alain LE GARREC (président SEM Paris-Centre)

Juste une question technique, puisqu'on était en faisabilité, je m'adresse à l'équipe Mangin. Le fameux R+7 qui ne pouvait être construit sur les Halles, est-ce que cela a été vérifié ou est-ce que ce devra être vérifié par les équipes ? Parce que je ne suis pas tout à fait certain de la réalité de la potentialité du R+7, des questions s'étaient posées, très précises, il y a à peu près deux ans. Donc, je vous pose la question, c'est quand même important : Est-ce que vous avez vérifié cet état de fait ?

M. Jean-Marc FRITZ (agence Seura)

On a vérifié à peu près la moitié des points porteurs jusqu'à présent, et sur cette moitié, effectivement, il y a des capacités qui sont fabuleuses, mais ce n'est peut-être pas le cas sur 100 %, mais ça, on le saura très vite, on le saura dans les semaines qui viennent.

M. Fabrice PIAULT (association « Tam-Tam »)

Moi, je souscris volontiers aux deux premiers points que vous avez évoqués, les différentes contraintes, objectifs environnementaux, etc. Après, il faudra voir la rédaction du cahier des charges dans le détail, parce que là, on est sur une stratégie générale, mais enfin, j'y souscris volontiers.

En revanche, je suis vraiment très surpris par la façon dont sont abordés les autres thèmes, enfin la façon dont vous interprétez les contraintes urbaines liées au site et les objectifs architecturaux. Moi, il me semblait que si la Ville investissait - parce que c'est un investissement - dans un concours international pour concevoir architecturalement cette partie-là de l'ensemble du site des Halles, ce n'était pas seulement pour trouver une manière de réaliser le toit que vous avez proposé au départ. Or, c'est comme ça que je lis votre présentation.

Vous avez fait des dessins, on voit le toit, alors il y a dans un sens, dans l'autre, etc., mais on est finalement sur le projet initial tel qu'il a été présenté, dont je croyais qu'il n'était pas totalement retenu. Pour reprendre votre formule, David MANGIN, vous dites, « l'architecture, ce n'est pas de la décoration ». Moi, j'aimerais bien qu'on ne convoque pas tous les cabinets du monde entier pour simplement décorer une forme qui a été déjà prédéterminée.

Alors, en tant que représentant d'une association qui est une association de Parisiens, mais qui n'est pas une association de riverains, moi, je suis tout à fait sensible à ce que vous avez dit sur le fait qu'il faut traduire architecturalement la porte d'entrée de Paris, mais je ne suis pas totalement convaincu que la meilleure façon de la traduire, c'est de mettre un couvercle par-dessus. Je ne dis pas que ce n'est pas la bonne formule, peut-être que c'est la bonne formule ! Mais je pense que dans le concours, tout cela doit rester ouvert : l'hypothèse du toit ou d'autres hypothèses. Y compris, vous parlez d'un bâtiment, parce que, évidemment, vous avez dans la tête... Le bâtiment, c'est quoi finalement ? C'est le toit, appuyé sur quelques petites choses autour, mais c'est ça, votre bâtiment ? Peut-être qu'en fait, le bâtiment, c'est un ensemble de bâtiments autour, avec quelque chose qui est assez ouvert en son centre.

Je ne veux pas trancher le débat, mais moi, il me semble que quand on est au niveau du cahier des charges, il faudrait qu'on laisse ouverte la réflexion sur la forme que prendra l'ensemble de l'aménagement. Et contrairement à ce que vous avez dit, monsieur FRITZ, vous dites à propos du toit, « la porte est largement ouverte ». Oui, enfin, la porte est largement ouverte pour faire le toit d'une manière ou d'une autre, quoi ! Bon.

Donc moi, je crois que sur ce plan-là en tout cas, enfin je crois qu'il y a quelque chose de trop limitatif dans le cahier des charges tel qu'il s'annonce - le cahier des charges, encore une fois, on ne l'a pas vu, mais enfin, dans l'annonce du cahier des charges, et je crois que c'est fort dommageable.

Un autre point qui me semble gênant, je sais bien que c'est un des partis pris, mais je pense qu'il faut le remettre sur le métier, c'est la question de cette priorité à l'axe est-ouest qui structure le site. Moi, je pense qu'un des défauts de cet axe, surtout tel qu'on l'a vu traité déjà dans le projet au niveau du jardin, c'est qu'en fait, il structure, certes, mais il « autostructure », fondamentalement. Parce qu'en fait, on est arrêté d'un côté... Ce n'est pas le prolongement des tuileries, etc. D'un côté, on est arrêté Bourse du Commerce et les gens, de toute façon, contournent, et de l'autre côté, on va aller buter sur... au plus loin, ce sera sur le boulevard Sébastopol d'une certaine manière. On n'a pas une vraie continuité ; petit à petit, tout cela se perd.

Il me semble quand on regarde - je ne sais pas d'ailleurs s'il y a une étude de flux sur ce plan-là - que les axes les plus importants et qu'il faut traiter sont d'autres axes, qui sont justement les axes nord-sud qui sont plus importants. Évidemment, il faut qu'il y ait un axe est-ouest, ce n'est pas la question. Mais ce que je veux dire, c'est que cette façon de dire que tout doit s'organiser comme ça, « on a l'allée qui traverse, qui structure le jardin, puis qui franchit le Forum de cette manière-là », moi, je crois que là aussi, il faut rouvrir un petit peu le jeu au niveau d'un cahier des charges pour une étude comme ça.

M. Jean-Pierre MARTIN (conseil syndical des 5-7 rue des Innocents)

Mon propos va rejoindre celui de monsieur. Aujourd'hui, nous parlons encore du Carreau, c'est complètement le futur concours d'architecture qui détermine l'emprise du bâtiment sur la rue Berger, supprimant un espace visuel important et toutes les perspectives sur l'église Saint-Eustache, la Bourse du Commerce et la place des Innocents. La suppression de l'allée Saint-John Perse, axe principal de circulation de transit du jardin est une erreur importante. Évidemment, nous ne pourrions pas accepter de voir visuellement ce jardin diminuer.

D'autre part, pourquoi ne pas parler de bâti en L ? Actuellement, les bâtis sont en L, on peut faire la même surface de bâtiment que M. MANGIN souhaite, que Unibail souhaite. On peut avoir le même bâti en utilisant uniquement la partie L actuellement.

J'aimerais quand même savoir, dans les études de répartition, vous parlez de 11 000 à 15 000 m² de bâti, combien y en a-t-il actuellement de bâtis ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT (association « Les Bachiques Bouzouks »)

J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Fabrice PIAULT à laquelle je m'associe vraiment totalement. Je crois qu'il y a un problème fondamental, et je poserai cette unique question pour l'instant, c'est de savoir quelle est la ligne de partage entre le parti d'urbanisme de l'équipe Seura qui a été adopté et le parti architectural qui a été écarté ? Parce que sans ça, on ne serait pas en train de faire un concours d'architecture, donc...

Par exemple, la formule « un toit dans le jardin », qui était la formule qui était reprise tout le temps par l'équipe Seura, pour moi, si elle est interprétée en termes d'urbanisme, ça ne peut pas être le toit au sens de toit. « Un toit dans le jardin », ça veut dire quoi ? Ça veut dire que c'est un bâtiment qui ne dépasse pas la canopée des arbres, c'est un principe d'urbanisme. Ensuite, ce toit, ce n'était pas n'importe quel toit, c'était un toit qui était transparent. Donc, ce que l'on peut retenir comme principe d'urbanisme, c'est qu'on veut que la lumière descende au fond du trou. S'il s'avère que la manière la plus efficace de faire descendre la lumière dans le trou, ce n'est pas un filtre, ce n'est pas un toit, mais c'est le plein air, on devrait abandonner l'histoire de toit et puis avoir la lumière qui descend.

Moi, ce que je constate dans tout ce qui se dit autour de nous, les gens, aussi bien les commerçants que les habitants, etc., personne ne comprend cette histoire de toit ! Ça sort par les yeux à tout le monde ! Alors, en plus, s'ajoute à ça qu'à l'époque, en première phase, l'équipe présentait quelque chose qui est effectivement un toit, c'est-à-dire qui était ouvert de part et d'autre. Dès cette époque-là, on leur faisait remarquer, « attendez ! Il va y avoir des courants d'air, il va y avoir des machins... » Ils nous disaient, « on fera des études, on verra si c'est faisable, si... » enfin...des trucs en soufflerie, je ne sais pas quoi, des choses comme ça. Je ne sais pas si les études ont été faites, mais ce qu'on comprend maintenant avec les histoires de désenfumage où il faut ouvrir le toit, etc., c'est qu'il va y avoir une paroi côté Lescot, une paroi côté Berger et que donc, ce n'est plus un toit, c'est une boîte à chaussures.

De toute façon, le principe du toit dans le jardin, on ne l'a plus. Donc moi, je ne comprends pas non plus, mais vraiment pas du tout pourquoi on va dépenser des sommes folles pour demander à des architectes de prestige de venir refaire le toit dessiné par Mangin avec un peu plus de hauteur ou un petit peu plus de décorations... Non ! Il faut ouvrir complètement, il faut que les architectes sachent qu'ils ont un certain nombre de mètres carrés à construire, qu'ils ne peuvent pas monter au-delà de 25 mètres effectivement ou je ne sais pas quoi. Qu'ils fassent quelque chose de beau dont on soit fier !

La boîte à chaussures, non ! En plus, nous qui avons soutenu Mangin en première phase, je peux vous dire que si c'est pour récolter cette architecture-là et après être jugés responsables de ce résultat, on l'aura mauvaise ! Parce que nous, ce qu'on a choisi, ce qu'on a soutenu chez Mangin, c'est le parti d'urbanisme et c'était essentiellement pour construire dans le jardin, construire sur le Forum, rétablir les circulations, ne pas surdensifier, des choses comme ça ! Mais je veux dire, la boîte à chaussures, depuis le départ, tout le monde la déteste et personne n'en veut ! Comment ça se fait qu'aujourd'hui, en octobre 2006, on soit encore en train de voir ce fichu toit sur les PowerPoint ? Je ne comprends pas. Là, vraiment, il faut arrêter ce délire. Pour moi, on est en train de parler d'architecture, de reprendre la même architecture...ou bien on lui confie ça, mais on n'organise pas un concours, il faut arrêter. Il faut libérer le truc. Le parti d'urbanisme, OK ! Pour l'architecture, on va faire venir des gens qui vont nous faire quelque chose d'un peu plus... voilà, dont on sera fier, quoi !

M. André LABORDE (GIE du Forum des Halles)

Oui, eh bien effectivement, pour continuer ce qui vient d'être dit, c'est vrai que nous avons toujours été très sceptiques sur le toit, c'est-à-dire cette forme qui aurait tendance à vouloir recouvrir tout l'espace qui est destiné... et un toit, ce n'est pas de l'architecture. L'architecture, pour moi, c'est un bâti, et un bâtiment, c'est un tout. Alors, il a effectivement un toit, mais ce n'est pas la base de départ que l'on doit donner à un concours. Il faut là aussi donner cette grande liberté.

C'est vrai que le fait d'avoir une passerelle qui passe et qui coupe au-dessus du cratère actuellement n'est pas non plus notre tasse de thé, car nous ne voyons pas l'utilité de ce raccourci qui, à notre avis, n'a pas de sens, a beaucoup d'inconvénients. Il sera difficile à traiter et, bien sûr, s'il y a une passerelle, il y a forcément un toit au-dessus, et s'il y a forcément un toit au-dessus, on repart dans cet engagement qui, à mon avis, est mal parti. Donc, là aussi, essayons de donner cette liberté, essayons de donner effectivement un périmètre, une notion de hauteur, un volume dans lequel ces architectes pourront travailler, mais sans les obliger à avoir un axe, sans les obliger à avoir des pré-requis qui nous amèneront inévitablement un petit peu aux mêmes principes qu'on nous a présentés jusqu'à maintenant. Donc, libérons, libérons et donnons vraiment une créativité possible à ce projet.

M. Jacques CHAVONNET (association de défense des riverains Châtelet-Les Halles)

J'ai juste une petite question pratique. Est-ce qu'on peut avoir une copie de la présentation ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Elle sera sur le site Internet, absolument, oui, à partir de mardi, compte tenu des délais de chargement qui sont relativement compliqués, si j'ai compris.

Mme Fanny CORDEROY DU TIERS (Association « ChanDanse des sourds »)

Si j'ai bien compris, il y aura un certain nombre de réunions, on va parler d'architecture. Est-ce qu'on fera venir des techniciens pour l'accessibilité des personnes handicapées ? Ça me paraît assez important que des spécialistes de l'architecture viennent avec cette idée en tête de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Intervenante dans la salle

C'est l'un des objectifs, l'économie d'énergie comme il a été annoncé. J'aimerais bien comprendre quelle est la limite du clos couvert, parce qu'il n'y a pas plus économique en termes d'énergie que limiter le volume des locaux chauffés et climatisés.

Mme Elisabeth BOURGUINAT

J'ai oublié une question importante... J'aimerais avoir la confirmation que le concours porte simplement sur la superstructure, c'est-à-dire le niveau 0 et au-dessus, et par sur le niveau 0 -3 qui serait assuré directement par l'équipe Seura sans qu'il y ait de concours supplémentaire. Je trouve ça extrêmement dommageable, parce que je vois mal comment on va assurer la cohérence entre le dessus et le dessous, surtout si on enlève les verrières, et donc on se retrouve avec un grand espace central qui sera sous un toit... Je n'espère pas, mais enfin, bon ! Et même s'il n'y a pas de toit, s'il y a par exemple une verrière qui monte jusqu'aux étages supérieurs, on se retrouve avec un grand volume central. Comment on fait pour assurer la cohérence entre la partie au-dessus et la partie au-dessous ? Comment ça se fait qu'on n'ait pas mis au concours l'ensemble de ce volume, puisque c'est un tout ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Attendez ! On n'a pas dit qu'on ne mettait pas au concours l'ensemble de ce volume, puisqu'il faudra bien aborder à un moment donné, à partir du 23 novembre, les circulations verticales. Donc, cette question est devant nous, mais pour le moment, cette question n'est pas complètement tranchée.

M. Jean-Pierre MARTIN (conseil syndical des 5-7 rue des Innocents)

À l'origine, il était question de rénovation des Halles. Pourquoi ne pas limiter l'implantation du futur bâtiment à la totalité de l'empiètement actuel des pavillons Willerval, donnant ainsi aisément la surface des équipements bâtis, sans augmenter la hauteur des bâtiments ? De plus, le coût de la construction serait terriblement réduit. Il y a actuellement quatre escaliers et deux ascenseurs qui sont déjà en place, nous pourrions ainsi limiter les nuisances apportées par ce chantier aux riverains, usagers et commerces. Il serait souhaitable de ramener tous les équipements publics et de proximité en surface dans le bâtiment.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je peux répondre à un certain nombre de questions et d'interrogations, mais je voudrais quand même apporter un certain nombre de précisions peut-être aussi.

Le choix qui a été fait à l'issue des marchés de définition - et quoi qu'on puisse penser de l'utilisation de la procédure de ces marchés de définition - qui ont donné lieu, il est vrai, à des plans, des images et des maquettes, qui ont en quelque sorte figé les choses, parce que la représentation qu'on en avait, c'était la perception qui ressortait des différentes maquettes.

Le choix qui a été opéré est bien un choix, je l'ai dit à de nombreuses reprises, mais je le répète, c'était un choix de stratégie urbaine et de réponse à un certain nombre d'objectifs urbains que David MANGIN a rappelés, mais comme il n'y avait pas d'images, mais simplement quelques phrases écrites, mais ils ont été rappelés dans cette présentation, c'est bien ça qui nous a guidé.

Donc, si vous voulez, si quelque chose est tranché pour la maîtrise d'ouvrage, c'est bien ces objectifs urbains-là. Et l'un de ces objectifs urbains, c'était bien... je ne dis pas qu'il faut négliger les autres, mais c'était bien en fait la relation est-ouest. Je ne dis pas qu'il faut négliger les autres et ne pas tenir compte des relations nord-sud, mais enfin ! Ça, c'est quelque chose qui maintenant est acté et tranché par la Ville. Je veux bien qu'on revienne, à la limite, au cahier des charges des marchés de définition, mais je vois difficilement comment on pourrait avancer. Donc, il y a bien un minimum d'objectif urbain que la Ville a définitivement acté. Première chose.

Deuxième chose, c'est que la Ville a fait le choix de ne pas retenir la proposition telle qu'elle figurait dans la maquette du marché de définition dans la proposition de David MANGIN, et a décidé de mettre au concours la réorganisation du Forum des Halles. C'est bien ça, en fait, ce qui s'est passé à l'issue du marché de définition. Et ce qui a été demandé à David MANGIN à travers un marché subséquent - comme on dit - à ce marché de définition dont il a été le lauréat, c'est d'aider la Ville, via une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour élaborer un cahier des charges.

Alors, je voudrais qu'on soit relativement clair sur cette question. David MANGIN, évidemment, propose un certain nombre d'images qui sont illustratives et, dans ces images, il est vrai que l'on retrouve la proposition initiale qu'il avait faite dans le marché de définition. C'est-à-dire ce que l'on voyait, à la fois dans la présentation des panneaux et de la maquette. Alors, il peut y avoir une confusion, certains d'entre vous pensant que, finalement, ce concours n'a pour objet que de réaliser les images que nous avons vues et que nous continuons à avoir dans cette présentation. Ce n'est pas le rôle de l'élaboration de ce cahier des charges et du concours. D'ailleurs, regardez ! Dans la présentation qui vous est faite, il y a un certain nombre de contraintes auxquelles on ne peut pas échapper. Par exemple, le désenfumage et les tours de sécurité, on ne pourra pas y échapper, quelle soit l'enveloppe qui sera choisie à l'issue du concours. Il y a donc un certain nombre de contraintes auxquelles on ne peut pas couper.

Sur le reste, sur la question des hauteurs, par exemple, sur la question de l'emprise, ce qu'a montré David MANGIN, c'est simplement des possibilités. Quand il a parlé du périmètre, il a bien parlé d'un périmètre maximal, et pas d'un périmètre d'ores et déjà choisi par la Ville. Sur la question du périmètre, par exemple, cette question est en débat. Autre question, toit ou pas toit ? C'est d'ailleurs couverture sur un carré de 140 mètres ou pas couverture sur un carré de 140 mètres. Cette question est largement ouverte. Forme horizontale ou pas ? L'équipe Seura a montré des formes qui pouvaient représenter l'enveloppe - d'ailleurs, elles y sont - qui ne sont pas simplement celles de ce que vous appelez, madame BOURGUINAT, la « boîte à chaussures ».

Toutes ces questions ne sont pas tranchées au niveau de l'écriture du cahier des charges, elles sont posées dans le débat, mais de grâce, ne faites pas tout de suite le procès, parce que vous voyez ces images qui ont illustré à un certain moment le travail de David MANGIN, que c'est ça que la Ville va réaliser ! Je veux être extrêmement clair sur cette question.

Alors, il y a d'autres sujets, par exemple. Est-ce que l'enveloppe en haut... D'abord, elle peut très bien être discontinue, ne pas être totalement continue sur la surface, elle peut avoir des émergences, des hauteurs variables, elle peut avoir des matériaux différents. Il y a une question subsidiaire qui se pose : est-ce qu'une partie, par exemple, pourrait être accessible au public ? Voilà. Alors, évidemment, à ce moment-là, les matériaux changent. Mais, ce que je voulais clarifier, c'est que ce n'est pas parce que vous voyez des images qui sont issues du marché de définition que c'est ça qui va être réalisé et qui va être retranscrit dans le cahier des charges.

M. André LABORDE (GIE du Forum des Halles)

En vous écoutant, on a l'impression que plutôt que « le concours du Carreau », on pourrait l'appeler « le concours du Forum », puisqu'il s'agit de réorganiser l'ensemble du périmètre bâti, donc ce n'est pas seulement la place basse et les pavillons Willerval. Moi, je comprends que ça va pratiquement jusqu'à la salle du RER, et pourquoi pas ? Si l'objectif, enfin en tout cas pour certains, ça peut être de voir comment on peut rééquilibrer entre le centre commercial et les équipements publics, c'est effectivement faire une œuvre architecturale, mais aussi essayer d'agencer pour dénicher un maximum de mètres carrés utiles pour faire des équipements publics, par exemple.

M. Jean-Pierre CAFFET

Un certain nombre de mètres carrés, oui ! Il faudra aborder ça dans la question de la programmation, mais la question des équipements publics, évidemment, est posée. Il y a différentes hypothèses qui sont sur la table, qui ne sont un secret pour personne, comme celle du conservatoire, etc. Il y a différentes propositions qui sont sur la table, il faudra qu'on regarde ça, mais oui, il y aura des mètres carrés qui seront dégagés.

M. André LABORDE

Oui, mais est-ce qu'on peut parler du concours du Forum et ne pas s'enfermer dans...

M. Jean-Pierre CAFFET

Écoutez ! J'ai l'impression que le Carreau, ça gêne énormément de gens ! Alors, ne parlons plus de Carreau si c'est une question de sémantique, mais à un moment donné, ces questions de programmation, de relations verticales, il va bien falloir qu'on se les pose. Ça, je suis complètement d'accord avec vous.

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Je voulais dire la même chose, c'est-à-dire que quand même, depuis que Mangin a gagné la première phase, on a employé ce terme de « Carreau ». Je me souviens très bien que M. LABORDE, ça fait au moins un an et demi qu'il dit qu'il faut arrêter de dire « Carreau ». Nous, on a arrêté, on dit, « concours du futur bâtiment ». On peut dire le concours du Forum, parce que je pense que ça continuera de s'appeler le Forum, parce que quand même, ce terme de « Carreau » était collé à une image de carré, était collé à l'image de Mangin, donc quelque part, on se rentre ça dans le crâne depuis deux ans et, en plus, même pour les concurrents qui vont arriver - je veux bien que ce soient des êtres extrêmement créatifs -, quelque part, on leur met la pression. Donc, si ce soir, on pouvait acter que ça ne s'appelle plus le « Carreau », mais que ça s'appelle le « Forum », alors, c'est le « concours du Forum » ou n'importe quoi ! Le « concours du futur bâtiment », je trouve qu'il y aurait une trace tangible que l'on arrête avec ce toit carré qui vraiment donne des boutons à tout le monde.

M. Jean-Pierre CAFFET

Si c'est une question de sémantique, appelons ça le « concours des Halles » !

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Très bien, je vote pour ! Et je voudrais vous faire préciser quand même, monsieur CAFFET, pour être complètement précis et très clair, est-ce qu'il serait possible, pour reprendre la suggestion de Jean-Pierre MARTIN qui disait, par exemple, « est-ce qu'on pourrait construire en L, donc sur l'emprise actuelle », donc en oubliant complètement toute notion de toit, par exemple en maintenant le passage évidemment vers la rue de la Cossonnerie qui est en face, mais en L et sans aucun toit au-dessus du trou ? Est-ce que ça, c'est possible ou pas ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Si on construit en L, il y aura, au moins sur le L, un toit...

Mme Elisabeth BOURGUINAT

On est d'accord ! Mais qu'il n'y aura pas de toit au-dessus du cratère.

Est-ce que l'hypothèse minimaliste, remplacer Willerval - ou ne pas remplacer Willerval, mais... ou bien de faire deux bâtiments, mais ne pas couvrir le Forum par aucune espèce de toit, ne pas couvrir le cratère, est-ce que ça, c'est possible ou pas ? Pour être très concret...

M. Jean-Pierre CAFFET

Je ne sais pas, ça dépendra de nos discussions, mais à ce moment-là, si vous voulez, ce n'est peut-être pas la peine de faire un concours !

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Il n'y a pas qu'un toit carré intéressant dans la vie, quand même !

M. Jean-Pierre CAFFET

Je crois avoir répondu, mais arrêtons avec le toit carré ! Moi, je veux bien qu'on continue à se faire des procès d'intention en permanence, mais ce n'est pas comme ça qu'on va avancer !

M. David MANGIN

Je vais essayer de lever, en tout cas de répondre à un certain nombre de choses que j'entends depuis trois ou quatre réunions, qui me paraissent provenir d'un malentendu. On est dans une situation très particulière qui est les Halles et, comme je l'ai dit tout à l'heure, on fait avec. Ça peut être ambitieux et modeste en même temps, donc on fait avec.

J'ai entendu plusieurs fois depuis deux ou trois fois que, « ah ! Mais vous faites l'espace public avant de faire le bâtiment ? Qu'est-ce que c'est cette histoire de faire un bâtiment où on commence par le toit et on n'a pas les fondations, etc. ? » Je pense qu'il y a un vrai malentendu là-dessus. Il se trouve que l'on a les fondations. Il se trouve que l'espace public, non seulement il préexiste pour une bonne partie, mais nous avons un projet, dont un certain nombre de gens manifestement - Mme BOURGUINAT l'a rappelé - pensent qu'il satisfait à la redynamisation et au sens général des Halles, et notamment de cette porte d'entrée sur un espace public rénové. Donc, on part de là. Il se trouve que les fondations existent. Il se trouve que l'espace public existe, et c'est tout à fait courant.

Voilà ! On est dans cette situation-là et il n'y a rien de honteux à être dans cette situation-là. On n'est pas en train de construire un pavillon de maison individuelle dans un champ de betteraves. Et même, d'ailleurs, dans un champ de betteraves, il y a des contraintes d'assainissement, etc. qui préexistent. Là, on est dans cette situation-là, donc c'est normal qu'on ait procédé de la manière suivante, c'est-à-dire faire un système d'espace public, faire une proposition pour le jardin, faire des systèmes par rapport aux rues environnantes, essayer de considérer, par rapport au gabarit des bâtiments qui sont tout autour, dans quelle situation il valait mieux se mettre par rapport au sens général qu'on voulait donner au futur bâtiment dans le quartier. Et tout cela me paraît au contraire très logique.

Et dire que c'est parce qu'on est dans cette situation-là que les architectes, ça ne va pas les intéresser, mais c'est méconnaître entièrement les quatre cinquièmes du boulot qu'on fait, y compris de très grands architectes ! Quand M. FOSTER est appelé pour refaire la couverture de British Museum, il fait un toit absolument extraordinaire qui apporte une lumière absolument extraordinaire et qui renouvelle entièrement la pratique du British Museum, et la même chose quand il va au Reichstag. Et je pourrais citer bien des architectes extrêmement célèbres qui sont intervenus avec beaucoup de talent dans ce genre de situation.

FOSTER est reparti de la structure du musée avec les deux cours, il a couvert les deux cours ! Et M. RICCIOTTI en ce moment est en train de faire ça au Louvre, etc., et je pourrais multiplier les exemples de grands concours d'architecture avec de grands architectes qui se cognent des problèmes comme ceux-là, et qui ne sont pas des problèmes faciles pour toutes les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure.

Quant à la question de... Donc, j'entends des choses un peu différentes, puisque M. LABORDE nous dit, « il faut un périmètre, il faut un *velum*, il faut des hauteurs et je sais que par ailleurs, il faut des programmes ». Effectivement, comme dans toutes les interventions parisiennes, il y a un certain nombre de règles d'urbanisme qu'on se donne, qui, soit préexistent pour une partie et puis, dans des cas particuliers, on peut s'en affranchir ou on essaie de s'en affranchir, et c'est le sujet intéressant d'aujourd'hui, c'est que par rapport aux règles du PLU, on peut essayer de réfléchir. Si c'est simplement pour dire...

À la fois on dit, « soyez créatifs, etc. » et puis ce que j'entends comme propositions, c'est, « on va reconstruire sur l'aile des pavillons Willerval tels qu'ils existent ». Moi, je veux bien ! Il faut quand même comprendre qu'on essaie de donner un autre sens. Saint-Eustache, on va le voir, et on va le voir y compris très bien avec le renouvellement de l'ensemble du jardin. Il va y avoir une autre situation ! Si c'est simplement pour nous dire, « on va refaire exactement ce qui était là éternellement » et en même temps nous dire, « soyez créatifs, etc. ! » Ce sont des positions qui sont un peu difficiles à tenir. Donc, moi, je vous appelle à comprendre que cette situation, c'est celle-là.

Quant à la situation de dire, « c'est plus que le Carreau ou c'est plus que l'affaire du toit », mais bien entendu, que c'est plus que ça ! Simplement, on a une difficulté qu'on a connue dans la première étude de définition. C'est-à-dire que quand on a eu des concurrents dont on pouvait apprécier l'architecture, où certains pouvaient apprécier l'architecture émergente, il se trouve qu'à côté de ça, ils ont tapé - je parle librement -, ils ont un peu tapé comme des brutes à l'intérieur du Forum existant. Donc, ça a posé des problèmes majeurs. C'est connu comme le loup blanc maintenant. Donc ça a posé des problèmes majeurs.

Donc, par rapport à cette situation, on doit faire les deux - excusez-moi, madame BOURGUINAT, mais c'est souvent comme ça ! On doit faire les deux, c'est-à-dire à la fois essayer de bien discuter des liaisons verticales, ce qui importe pour redonner du sens à une construction valorisante du Forum et y compris, et on pourra le démontrer, mais ce n'est pas le lieu aujourd'hui, beaucoup plus de lumière à beaucoup plus de personnes que la situation actuelle. Et donc, il faut à la fois réussir à tenir l'espace public et, en même temps - et vous avez raison sur ce point -, qu'il y ait une collaboration très forte, voire un système d'ouverture dans le concours qui fasse qu'il y ait une cohérence entre le dessous et le dessus. Ça prouve que le message est passé, c'est qu'il faut qu'il y ait une cohérence entre le dessous et le dessus dans l'endroit justement où on peut émerger, qui est la rénovation de l'ancien Forum pour toute une série de raisons liées à l'amélioration du transport, à une meilleure efficacité pour le transport et à un meilleur rapport à l'espace public parisien.

Je pourrais continuer sur d'autres sujets, mais comme il y a des sujets qui vont être abordés ultérieurement, c'est un peu la difficulté de l'exercice, c'est qu'on est obligé de segmenter les réponses.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je pense que ce qui serait utile pour la prochaine fois, ce serait peut-être d'avoir une présentation d'images de ce qui se fait dans le monde en la matière, dans ce registre de bâtiments.

[Interpellations inaudibles dans la salle.]

M. Jean-Pierre CAFFET

Je suis bien d'accord avec vous, mais on ne peut pas me dire en même temps, « on ne veut plus voir l'image de David MANGIN à la fin de son marché de définition » et rajouter, « mais surtout, on ne veut pas en voir d'autres ! »

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Le problème aussi, c'est que si vous devez nous montrer une collection de toits, ça n'avance pas !

M. Jean-Pierre CAFFET

Non, je parle de bâtiments...

Mme Elisabeth BOURGUINAT

La question est : est-ce que la commande, c'est la commande d'un toit ? J'ai pris un exemple caricatural en disant, « est-ce qu'on va construire en L ? » et puis maintenant, MANGIN s'en sert évidemment pour dire que... ce n'était pas la question !

[Interventions inaudibles dans la salle.]

Intervenant dans la salle

Je rentre de Dubaï, ils font une tour de 800 mètres, on pourrait faire la même chose dans les Halles, voilà un projet, une œuvre ! Ne soyons pas stupides, ne regardons pas à l'étranger, on ne peut pas faire la même chose !

M. Jean-Pierre CAFFET

Attendez ! Ne nous énervons pas... Monsieur LE ROY, vous avez demandé la parole, je crois ?

M. Thierry LE ROY

Je ne vais pas être long. Il me semble que vous êtes obligés d'aller au bout de la discussion qui commence sur, non pas le toit, mais la question qui est au cœur du projet présenté jusqu'à maintenant, et qui semble réglée dans le document diffusé au comité permanent le 6 octobre, de savoir si l'espace public central du Forum - ce que d'autres appellent « le cratère » - doit être un espace public qui fonctionne comme un espace couvert, comme on voit en effet à la Gare du Nord, dans certaines cours du Louvre ou dans certains espaces commerciaux, ou, au contraire, un espace en plein air. La Ville semble avoir choisi dans son document de vendredi dernier, mais c'est vrai qu'on n'en a pas beaucoup discuté.

Donc, il me semble important que tous les arguments soient échangés aussi clairement que possible. Il ne faut pas faire le procès de vouloir insérer un toit subrepticement, il y a bien cette question : est-ce qu'il faut que ce cratère soit plutôt en forme d'espace couvert ou plutôt en forme d'espace découvert ? Il me semble difficile de laisser aux candidats la responsabilité de choisir ça, il me semble que ça doit être fixé dans le programme du concours.

Il y a un choix que vous avez fait pour le moment, mais comme il n'a pas été discuté, vous pouvez avoir un échange d'arguments là-dessus, et j'aimerais bien que ceux qui critiquent cette option, plutôt que de dire, « vous nous cachez cette intention secrète », disent pourquoi ça ne leur paraît pas bon, des arguments contre.

M. Jean-Pierre CAFFET

On voit bien quand même qu'à ce moment-là, on aborde en fait toute une série de questions, comme celle par exemple de la lumière, etc. Donc, je dirai, c'est un débat en soi, pratiquement, un débat en soi avec avantages et inconvénients.

M. Pierre DIMEGLIO

Monsieur CAFFET, restons calmes ! Vous affirmez une fois de plus que vous avez une stratégie urbaine. Plusieurs fois, je vous ai dit, « vous avez une stratégie de surface, dont fait partie le toit, mais vous n'avez pas de stratégie encore, parce qu'il y a plusieurs solutions possibles pour la salle d'échanges. Vous n'avez pas de stratégie encore, parce que c'est à l'étude pour la circulation entre le haut et le bas, et vous n'avez pas de stratégie, parce que j'espère que c'est encore à l'étude, à la fois pour la composition des équipements publics et pour la localisation des équipements publics ». Et ça, ça a des conséquences forcément - à moins que vous me démontriez le contraire - sur le cahier des charges du Carreau. Alors, il y a un point parmi ces trois que je voudrais...

M. Jean-Pierre CAFFET

Mais je suis d'accord avec vous là-dessus !

M. Pierre DIMEGLIO

Ah bon ? Alors, ne dites pas que vous avez une stratégie urbaine, dites qu'elle est encore à l'étude, que vous avez des hypothèses, mais pour le dessous, vous ne l'avez pas encore, puisqu'elle est à l'étude ! Vous ne pouvez pas dire que vous l'avez et en même temps...

M. Jean-Pierre CAFFET

Mais, monsieur DIMEGLIO, la stratégie urbaine...

M. Pierre DIMEGLIO

Alors, premier point. Je vais prendre les deux points les plus saillants. J'ai entendu d'une manière surprenante M. SANCHO DE COULHAC dire pour la salle d'échanges, « on étudie les circulations haut - bas, la salle d'échanges, on verra plus tard ». Alors là, excusez-moi, je reste quand même un peu surpris ! Le problème de la salle d'échanges, tout le monde sait qu'il y a une question de sécurité, qu'elle ne satisfait pas aux lois récentes qui est évacuation en dix minutes, et que j'ai appris cette chose surprenante, à savoir que quand il y a des contrôles, les contrôles annuels, eh bien on dit que tout va bien ! La question s'il arrive quelque chose, un pétard qui éclate dans la salle d'échanges et s'il y a des dégâts, je me demande qui va être responsable dans cette affaire. Comment peut-on, aux Halles, alors que c'est le problème principal, comment peut-on dire aujourd'hui, « on a une stratégie urbaine » et on renvoie le problème de la salle d'échanges à plus tard ? Je ne parle pas du confort des usagers qui, aux heures de pointe, vivent un calvaire là-dedans ! Moi, il y a quinze ans que j'ai décidé que je ne mettrai plus les pieds dans la salle d'échanges, je préfère marcher à pied. Ça, c'est le premier point.

Je passe sur les autres points, parce que je ne veux pas monopoliser la parole, mais il y en a quand même un second : les équipements publics. On parle du toit, c'est très bien ! Mais il va falloir un programme pour les équipements publics. Les équipements publics vont être sous ce toit ou... enfin, en surface. Ça va être les équipements publics les plus accessibles, à la fois pour les gens qui viendront en métro et pour les Parisiens. Ce seront les seuls visibles. Alors, il y a quand même un choix à faire sur les équipements publics.

Ce choix à faire sur les équipements publics, où sont les études ? Le choix à faire sur les équipements publics - je ne parle pas de leur localisation, je parle simplement du choix des équipements publics : est-ce qu'il est sage de mettre aux Halles, de privilégier les Halles, le périmètre des Halles pour des équipements de proximité ? Moi, je crois que dans les Halles, ce qui est quand même le plus intéressant, c'est de mettre des équipements qui peuvent être éventuellement à vocation régionale, ne serait-ce qu'en les surdimensionnant. Ce serait quand même un acte de solidarité dans le cadre des valeurs...

[Interpellations inaudibles dans la salle]

M. Pierre DIMEGLIO

Vous savez, il y a certains types d'équipements qu'ils n'auront jamais chez eux et que ça les intéresserait peut-être d'avoir aux Halles...

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Il faut leur donner chez eux !

M. Pierre DIMEGLIO

Madame BOURGUINAT, vous savez très bien que le premier arrondissement, c'est l'arrondissement le plus équipé de Paris, et vous voulez encore des équipements de proximité ! Vous voulez tout, vous voulez tout à votre porte ! Le jardin à votre porte, les équipements de proximité à votre porte... Non, mais je rêve ! Vous savez combien il y a d'habitants dans le premier arrondissement ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT

C'est ridicule...

M. Pierre DIMEGLIO

Bon ! Alors, je suis ridicule. Mme BOURGUINAT juge que je suis ridicule. Effectivement !

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Inaudible - hors micro.

M. Pierre DIMEGLIO

Je n'ai pas dit ça ! Ça nécessite quand même une réflexion pour aboutir finalement à ce qui va être en surface. Or, ça, on n'a pas vu encore le début d'une réflexion.

Troisième point : Est-ce qu'il est possible de lancer un concours qui prévoit dans un des points la programmation ? Est-ce qu'il est possible de lancer un concours en disant, « comme on va faire un concours sur esquisse, on n'a pas besoin de programme » ? Je veux dire de programme...

M. Jean-Pierre CAFFET

Mais personne n'a jamais dit cela !

M. Pierre DIMEGLIO

Alors, ça dépend de ce que vous appelez programme. Si vous appelez programme un programme en mètres carrés, alors là, vous l'aurez ! Mais ce n'est pas ça qui va servir pour la conception de l'orientation des bâtiments, du choix de la localisation des bâtiments ! Ce n'est pas la même chose de localiser une salle de sports et de localiser des commerces, et de localiser par exemple le conservatoire.

M. Jean-Pierre CAFFET

Mais vous ne m'avez pas écouté ! Enfin, je ne veux pas engager un dialogue avec vous, mais vous ne m'avez pas écouté la dernière fois où je me suis exprimé sur cette question et où j'ai expliqué qu'effectivement, le choix de la programmation n'était pas sans conséquence sur l'architecture et la conception finale du bâtiment.

On ne va pas entamer un dialogue entre nous, ça n'aurait pas grand intérêt, mais puisque vous avez évoqué M. SANCHO DE COULHAC, je passe la parole à son représentant.

M. Raphaël RENE BAZIN (RATP)

Je ne vais pas redire ce que Lorenzo SANCHO DE COULHAC a dit la dernière fois. Moi, j'ai le sentiment que vous confondez la salle d'échanges et les accès. Aujourd'hui, la question qui se pose, qui est posée et sur laquelle a travaillé David MANGIN et qu'on est en train d'étudier, c'est l'amélioration des accès à la salle d'échanges vers l'extérieur. Donc, voilà ! Après, dans la salle d'échanges vers les quais, si vous y allez aujourd'hui, vous pouvez voir qu'il y a des travaux d'amélioration d'ailleurs, et on rajoute un escalier entre les quais et la salle d'échanges. Après, sur les aspects de sécurité, vous avez les informations que vous avez, tant mieux pour vous. Je n'ai pas les mêmes, point ! On ne va pas débattre là-dessus.

M. Pierre DIMEGLIO

Quelles informations vous avez ?

M. Raphaël RENE BAZIN (RATP)

La salle est aux normes.

[Échanges inaudibles dans la salle.]

M. Robert ALLEZAUD (Association « Attac Paris Centre)

Je participe à l'atelier sur les Halles. Il y a eu plusieurs points fondateurs du projet actuel qui ont été évoqués, comme l'axe nord-sud, l'axe est-ouest, l'appellation du Carreau qui induit un bâtiment, un quadrilatère, un bâtiment carré, aussi bien un toit ou un couvercle. Tous ces points finalement qui structurent le projet sont remis en question. Si j'ai bien compris, le 20 octobre, on va lancer les appels à candidatures pour le nouveau projet, donc on arrive dans la phase active de cette opération et je pense qu'il faudrait en tirer les conclusions. Il y avait une partie de la concertation qui, dès le départ, n'était pas d'accord avec le projet que vous proposiez - dont j'étais - y compris même qui n'était pas d'accord du tout avec la façon dont ce que l'Institut français d'Urbanisme appelait « les objets architecturaux confrontés... »

Donc, il y avait là une partie qui n'a pas suivi. Il y avait une autre partie qui, elle, soutenait le projet actuel et qui maintenant ne le soutient plus.

Alors, la question que je pose, j'ai entendu les différentes interventions : Qui soutient encore ce projet ? Et si ce n'est plus le cas, il faudrait quand même le dire, parce que je crois qu'on arrive à un point critique et on n'arrive pas à le formuler, parce que toutes les interventions que j'ai entendues, elles allaient dans ce sens. Alors, il faudrait peut-être en tirer les conclusions.

Je pense qu'on ne doit pas être le seul à le faire, il serait important qu'il y ait une réunion publique - ça a été réclamé, il n'y a pas si longtemps -, l'idéal d'ailleurs serait que ce soit en novembre, de façon à ce qu'on puisse s'ouvrir et que ce ne soit pas seulement limité à nos propres positions. Et alors, je rappelle qu'on a une réunion des organisations qui travaillent sous la présidence du garant de la concertation, le 16 octobre à 18 heures à l'Union locale de la CGT, 11 rue Léopold Bellan.

M. Pierre GRENET

Je pense que la partie symbolique est importante. On revient sur « le cratère », j'ai l'impression qu'on évite « le trou ». Le trou, c'était intéressant, symbolique, ça fait rêver et, en fait, le concours, si ce n'est pas le toit et pas le Carreau, pour moi, c'est le trou. Il faut aménager le trou le mieux possible, comme ça, ça aura le mérite de la clarté. Parce que, ce que tout le monde cherche à préserver, c'est quand même un puits de lumière, et le puits de lumière, pour moi, c'est un trou. C'est bien, les trous ! On est attachés aux trous, à certains trous.

M. Jean-Pierre MARTIN

Pour répondre au sujet du projet Mangin. On nous a présenté des projets qui étaient présentés par des architectes de renom. Ils ont été refusés au profit de celui de M. MANGIN, non pas parce que M. MANGIN était le meilleur, mais parce que c'était leur incohérence et leur disproportion par rapport à un quartier. C'est pour ça qu'on les a rejetés. Donc on a pris le « moins pire » - ce n'est pas la première fois que je le dis -, on a pris M. MANGIN, mais plus ça va, moins j'ai envie de M. MANGIN, parce que M. MANGIN parle toujours des autres, ceux qui font mieux et ceux qui ont fait avant, et il les critique. Et moi, j'aimerais qu'on parle positivement, ça, c'est une chose qui m'intéresserait.

En particulier, il s'agissait au départ d'un projet de rénovation des Halles, c'est-à-dire d'un ensemble d'urbanisme. On parle d'axe est-ouest, qu'est-ce qu'on va faire à la Bourse du Commerce, personne n'y va à la Bourse du Commerce ? Par contre, on ne parle pas du passage qu'il y a entre Beaubourg et les Halles, ça, ça n'intéresse personne ! On va faire un passage important rue de la Cossonnerie, c'est un cul-de-sac aussi ! Alors, moi, j'aimerais qu'on m'explique ce qu'est un architecte d'urbanisme.

M. Fabrice PIAULT

C'est d'abord une petite question pratique parce que, si j'ai bien compris, on a mal interprété la présentation, enfin bon ! Les visuels qui nous ont été présentés, etc. En fait, le cahier des charges, ce n'est pas tout à fait ça. Je sais bien qu'un cahier des charges, ce n'est pas ça, c'est un document de prescriptions et je pense qu'il y a assez peu de dessins et de représentations graphiques dedans. Enfin, je suppose !

Alors, ce que j'aimerais savoir, c'est quand est-ce que va nous être communiqué le projet de cahier des charges effectif pour qu'on puisse, dans les nombreuses réunions qui sont fort heureusement prévues dans les semaines qui viennent et dont vous avez rappelé le calendrier tout à l'heure, ce qui est une bonne chose, on puisse discuter effectivement du cahier des charges lui-même, plutôt que d'autre chose ? Je pense que ça clarifierait beaucoup les choses et on gagnerait du temps.

Sur la question spécifique du toit, ce que j'aimerais savoir, c'est effectivement - c'est dans la suite de ce qu'a dit M. LE ROY -, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mais effectivement, est-ce que la Ville a tranché le fait que, de toute façon, on doit couvrir l'ensemble et le cratère en particulier ? Moi, il me semblait, et en tout cas, ce que je souhaite... Je ne dis pas qu'il ne faut pas le couvrir, mais il me semble que dans le concours, les différentes possibilités doivent rester ouvertes.

Je voudrais savoir si ce choix a déjà été fait par la Ville ou si on peut considérer - ce qui serait souhaitable - que ce choix reste ouvert, mais de toute façon, il faudrait pouvoir discuter du vrai cahier des charges.

M. Jean-Pierre CAFFET

Écoutez, monsieur PIAULT, si je peux au moins vous rassurer sur quelque chose, c'est que ce cahier des charges, pour le moment, n'est pas rédigé, et que l'objet de la concertation sur l'ensemble des points que j'ai soulevés, est précisément de pouvoir rédiger quelque chose qui tienne au maximum compte de la concertation qui est ouverte et qui va se continuer pendant à peu près trois mois. Si vous me demandez aujourd'hui, « passez-nous le cahier de charges et on gagnera du temps », je vous dis, « je ne sais pas faire ! » Je ne sais pas faire, puisqu'il n'est pas rédigé.

M. Fabrice PIAULT

Je croyais qu'il devait être terminé en janvier, ça veut dire quoi ? Terminé de quel point de vue ? Parce qu'il y a une concertation préparatoire, ensuite... est-ce qu'il n'y aura pas une phase où on va nous passer le cahier des charges... ? Très bien, on peut faire cette phase-là, mais est-ce qu'il n'y a pas un moment où on nous donnera un projet, rédigé sur la base de ce qui aura été discuté, j'entends bien, et où on pourra aussi avoir une discussion sur ce cahier lui-même ?

M. Jean-Pierre CAFFET

Monsieur PIAULT, vous savez très bien ce qu'il en est, puisque vous participez à la concertation, depuis très longtemps d'ailleurs, de Paris rive gauche, à savoir qu'un maître d'ouvrage ne peut pas lancer dans la nature et communiquer un cahier des charges, tout simplement parce qu'il y a un Code des marchés publics et que ça n'est pas possible. On peut avoir une discussion la plus... Vous le savez très bien ! On peut avoir une discussion la plus approfondie possible sur le cahier des charges, mais sans qu'il y ait un document qui se balade dans la nature, ça n'est pas faisable !

M. Fabrice PIAULT

Excusez-moi, mais précisément... Ce n'est pas l'endroit de parler de Paris rive gauche, mais précisément dans le cadre de plusieurs concours de Paris rive gauche, il y a eu une phase où, effectivement, nous avons eu accès à un projet de cahier des charges...

M. Jean-Pierre CAFFET

À une ébauche de cahier des charges ou à des éléments de contenu.

M. Fabrice PIAULT

Non, je parle d'un document écrit complet et sur lequel nous avons eu la possibilité de suggérer des amendements qui sont ou pas retenus, ça, c'est le choix de la Ville et c'est normal. Mais il y a eu une phase comme ça à un moment donné, sur plusieurs concours. Par exemple, celui de Tolbiac - Chevaleret, mais également, préalablement, un autre concours sur Austerlitz. Ça a existé, donc voilà !

M. Jean-Pierre CAFFET

M. MANGIN va apporter un éclairage là-dessus.

M. David MANGIN

Ce que dit M. PIAULT est très important. Il peut forcément y avoir - et j'en souffre - des malentendus, parce qu'on montre des images, parce qu'on montre des tests, parce qu'on ressort des images, etc. Moi aussi, le Carreau tel qu'il est dessiné, je ne peux plus le voir !

[Remarques inaudibles dans la salle] Non, mais... Est-ce que vous pouvez être corrects de temps en temps ?

Effectivement, le cahier des charges, il y aura très peu de... il y aura, comme vous le savez effectivement vous-mêmes, il y aura des périmètres, il y aura des gabarits maximum, il y aura un certain nombre de recommandations qui seront écrites et qui vont laisser évidemment possibles toute une série d'interprétations.

Mais si on veut justement pouvoir discuter, sinon cela devient très abstrait, et nous-mêmes, si on veut pouvoir réfléchir, et notamment en cohérence avec un certain nombre de questions et de contraintes et de programmation, il faut bien pouvoir échanger avec vous, il faut bien faire des tests et voir si ça tient ou pas, si on donne tel programme, telle quantité de commerces ou d'équipements, est-ce que ça pourra tenir, etc. Tout en essayant à chaque fois, en ayant la préoccupation de dire, ça pourra avoir des réponses formelles sensiblement différentes.

Je crois qu'effectivement, il faut tout à fait rappeler que tout est fait pour donner un document très précis qui donne les règles d'un concours. Si je ne donne aucune règle à ce concours - enfin, si je donne ! si la Ville ne donne aucune règle à ce concours... Il faut qu'il y ait des règles et les règles dessinées, elles sont minimales. Mais en même temps, les gens ont besoin de savoir quelles sont les contraintes, et notamment dans un site aussi complexe où, par exemple, il y a des discussions, et nous allons avoir ensemble des discussions sur les liaisons verticales, sur privilégier tel accès, etc. Madame a parlé tout à l'heure des accès PMR, est-ce qu'on en met là ? Est-ce qu'on le met plutôt ici par rapport à la logique générale du site ? Donc, c'est toutes ces choses-là qu'on est obligé de dessiner ou de tester, sinon ça devient des discussions extrêmement abstraites. Or, pour échanger nous, et après pour les concurrents, il faut qu'on ait anticipé tout ça en ayant simulé. Alors, de temps en temps, effectivement, on fabrique des images qui sont des images tests. Pas plus que ça !

Représentant de d'association « ChanDanse des sourds »

On parle beaucoup de sécurité, je sais qu'on a prévu de parler sur le thème de l'accessibilité, mais moi, je voudrais le répéter encore une fois. Je voudrais encore répéter une chose au niveau de l'accessibilité des personnes en général, on parle souvent des personnes à mobilité réduite, on parle d'accès pour les personnes en fauteuil roulant, d'ascenseur adapté, mais on oublie souvent les personnes sourdes, et on a besoin, nous, de visibilité, de choses transparentes, de repères visuels. On ne peut pas entendre, donc on n'a pas les informations audibles, on n'a pas les informations auditives, donc on a besoin de toutes ces informations, voilà ! C'était un rappel, je sais qu'on en a déjà parlé, mais j'avais besoin de le répéter encore une fois. Merci de m'avoir écouté.

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Je voudrais répondre à la demande du garant, M. LE ROY qui a dit que ce serait bien qu'on travaille sur les arguments - sur le toit, pas le toit, etc. -, qu'on n'en reste pas à un affrontement stérile, mais qu'on essaie d'approfondir pour quelles raisons ça pourrait être positif ou pas. Moi, j'ai récapitulé quelques arguments auxquels on avait pensé :

Le premier, mais c'est loin d'être le seul, c'est la question de la luminosité. On persiste, nous, à ne toujours pas comprendre comment on pourrait avoir plus de lumière avec un toit qui est au-dessus du premier, du deuxième ou du troisième étage - je ne sais pas à quelle hauteur ça montera - par rapport à des verrières qui suivent le bord du cratère et qui peuvent avoir, non seulement les lumières zénithales, mais la lumière du couchant... Le couchant, peut-être pas à cet endroit-là, mais enfin, des lumières sur une période de la journée beaucoup plus importantes, et puis même en zénithal, on pense que c'est plus efficace.

La deuxième chose, c'est le plein air. Il n'y a pas que la lumière, il y a aussi le contact avec le plein air, parce qu'on est sous terre, on est au niveau -3, on sort du niveau -4 et que c'est agréable d'être en contact avec l'air. De voir aussi... Alors, c'est M. LABORDE qui parlait, c'est le contact avec la nature, même si c'est par le vent, la pluie, etc., c'est quand même la nature qui arrive au fond du trou.

Ensuite, il y a la possibilité de faire des activités de plein air - et là, je salue ce qu'a fait Espace Expansion depuis quelques années en organisant aussi bien le repas des voisins, que des animations pendant l'été, que diverses choses qui permettent d'utiliser ces espaces en plein air pour y mettre aussi bien des chaises longues, que des jeux, que des repas... Tout ça disparaîtrait, puisque ça serait couvert par un toit.

Au passage, je signale que le 21 octobre après-midi, les Bachiques Bouzouks se produiront au fond du trou et que ce sera très bien !

Ensuite, il y a l'aspect de sécurité. S'il y a un incendie ou n'importe quoi, plutôt que de désenfumer, si on est tout de suite en plein air, ça paraît quand même assez efficace.

Il y a l'aspect du bruit, parce qu'on imagine que ce vaste espace, si on enlève les verrières et que ce vaste espace est couvert par un toit, il y aura une espèce de brouhaha qui va devenir, qui sera probablement très fatiguant, et ça ne sera plus du tout convivial, on n'aura pas envie de rester dans cet endroit qui sera plein de bruit.

Il y a l'aspect de savoir ce que ça donnerait en termes de développement durable, en termes de chauffage et de climatisation pour ce volume absolument colossal, qui sera donc l'ensemble du cratère couvert par un toit à chauffer en hiver et à rafraîchir en été. Ça va avoir un coût faramineux et, à ce propos, j'avais une question technique : Est-ce que dans le coût global, ça intègre le coût de fonctionnement par exemple sur trente ans, c'est-à-dire sur l'espérance de vie du bâtiment ou est-ce qu'on parle juste du coût de construction ? Parce que l'entretien et le fonctionnement, ça doit être pris en compte aussi dans le bâtiment, me semble-t-il.

J'ai presque fini... Il y a la vue, les perspectives qu'on peut avoir depuis le fond du trou sur Saint-Eustache ou sur d'autres bâtiments autour ; pour l'orientation, ce n'est pas inintéressant, quand on a un toit, c'est différent.

Il y a l'aspect de coût, parce que, l'air de rien, les structures actuelles, les verrières, j'ai cru comprendre qu'elles faisaient partie de la structure du bâti, donc enlever ça, ça ne va pas être très facile, ça va être coûteux. Ensuite, il faut construire cette surface énorme de toit au-dessus.

Et puis ensuite, il y a le problème d'entretien, parce que bien évidemment, on parle de transparence ; un toit, bon ! Il peut être de différentes formes, mais quand on a vu comment on a entretenu les pavillons Willerval pendant leur durée de vie de vingt ans... C'est absolument immonde ! Il n'y a aucune transparence. Quand vous êtes porte Lescot ou où que ce soit d'ailleurs sous les tulipes, c'est vraiment dégoûtant ! Donc, on peut redouter malgré tout qu'il en soit de même et que ce toit soit transparent pendant trois mois, et qu'au premier hiver, enfin passé un an ou deux, ce soit opaque. Donc, il y a la question de l'entretien, il faudrait livrer le toit avec la méthode d'entretien. Moi, j'ai des doutes ! Et je trouve que la verrière, par contre, les verrières actuelles ou d'autres verrières, parce qu'on n'est pas obligé de garder les verrières actuelles, mais ça peut être d'autres formes de verrières, ça se nettoie. En tout cas, le résultat est assez probant.

Voilà ! Je pense que ça fait un bon nombre d'arguments en faveur du « non-toit » ; maintenant, j'aimerais entendre les arguments de ceux qui sont en faveur d'un toit, qu'ils nous expliquent en quoi ce serait génial de couvrir ce cratère par un toit. Mais moi, je ne suis pas capable !

M. Jean-Pierre CAFFET

Madame BOURGUINAT, avez-vous remarqué... Après, je passerai la parole à Jean-François LEGARET qui me l'a demandée, ensuite je vous quitterai, puisque je vous avais annoncé dès le départ que j'avais un impératif familial à 20h30 et que je devais partir à 20h30, donc je passerai la présidence à Mme BARBÉ. Mais ça peut arriver dans la vie qu'on ait un impératif et qu'on soit obligé de partir, alors qu'une réunion n'est pas terminée. D'autant plus que des réunions comme celle-là le soir, ça fait cinq ans que j'en ai pas mal !

Toutes les questions que vous posez, vous voudriez les régler ce soir... Si, attendez ! Toutes les questions que vous posez font partie des thèmes qui ont été recensés dans la fiche qui vous a été donnée, et sur lesquels nous allons nous revoir à six reprises pour discuter et approfondir ces sujets.

Donc, moi, ce que je demande, c'est que par exemple, à la réunion du 15 novembre, celle qui a trait à l'architecture et à l'insertion du bâtiment dans le site, ces questions-là soient traitées au fond. Mais on comprendra quand même qu'il faut peut-être avoir déjà une idée un peu affinée sur la programmation et sur ce qu'il est nécessaire de mettre là pour en tirer les conséquences sur l'architecture, l'insertion, la forme du bâtiment, y compris son volume.

Donc, je demande à ce que le 15 novembre, puisque nous avons une réunion le 15 novembre, nous puissions vider cette question, de manière à ce que, dans la concertation, elle puisse être non seulement éclairée, mais ensuite tranchée par la Ville.

Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER (Institut d'Urbanisme de Paris)

Si vous voulez avoir des réunions moins longues et si vous voulez avoir... Comment dire ? Depuis cinq ans, vous devez être en effet lassé de ce genre de choses...

M. Jean-Pierre CAFFET

Non, je ne suis pas lassé ! Je dis que j'ai un impératif, madame, ce soir, ça peut se comprendre !

Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Je comprends tout à fait ! Mais je pense qu'on pourrait tous être allégés de ce genre de contrainte de réunion qui dure très longtemps, etc. si on avait - et là, je demande au garant une nouvelle fois de faire respecter les règles du jeu, celles qui ont été édictées notamment au bureau. Si, avant qu'on ait ce genre de réunion, on avait des questions précises sur lesquelles on nous amène, nous, à travailler.

Les questions qui étaient dans les documents étaient des questions extrêmement larges qui ne nous donnaient pas une idée de ce qui était négociable, pas négociable. Donc, si vous voulez qu'on aille au fond d'un certain nombre de problèmes le 15 novembre, eh bien demandez à la direction de l'urbanisme de formuler des questions précises qui puissent être traitées dans des temps limités. Donc, qu'on change un peu le modèle des réunions, on n'arrête pas de vous le dire ! Ce sera pour vous économiser et pour nous économiser aussi.

M. Jean-Pierre CAFFET

Reconnaissez quand même que c'est une réunion à caractère général qui porte sur l'ensemble du cahier des charges, de ce que doit contenir un cahier des charges, et que donc, on aborde toutes les questions inévitablement de manière transversale sur le contenu du cahier des charges. Les prochaines réunions seront plus ciblées, mais simplement, ciblons nous-mêmes aussi, peut-être, les questions que l'on aborde et que l'on traite.

M. Thierry LE ROY

Je voudrais répondre à cette question en même temps qu'à celle de M. Fabrice PIAULT de tout à l'heure. Je crois que ce qui a été tenté dans le travail fait notamment par la direction de l'urbanisme auprès de vous, Jean-Pierre CAFFET, pour aujourd'hui et pour les réunions suivantes, c'est d'essayer précisément, en partant de ce qui était un sommaire ou une esquisse de sommaire du futur cahier des charges, de recenser les questions que sa rédaction posait.

Je ne dis pas que le résultat de ce travail est parfait. On peut certainement faire mieux et Jodelle ZETLAOUI vient de le dire, les questions sont un peu vagues et un peu larges peut-être, telles qu'elles apparaissent dans le document. Je suis assez d'accord qu'on pourrait essayer d'être plus précis, mais c'est dans cette direction que le travail a été fait. Donc moi, je vous invite à essayer d'aider ceux qui font ce travail à formuler des questions plus précises ; vous pouvez vous-mêmes avoir, et c'est ce que vous avez dit tout à l'heure sur la question de savoir s'il faut que le programme du concours tranche ou non la question de la couverture du cratère que j'évoquais. Ça, c'est une question que l'on pourrait ajouter en effet à celles qui sont posées, puisqu'elle n'était pas posée, réputée tranchée par la Ville.

Je pense qu'il faut essayer de progresser dans la précision des questions qui ouvriront les séances suivantes. Je dis aussi à ceux qui feront les convocations pour les prochaines réunions, qu'il faut rappeler les questions qui seront à l'ordre du jour, qu'on ne reparle pas toujours des circulations verticales quand on parle de programmation, et vice-versa.

M. Pierre DIMEGLIO

Intervention inaudible, hors micro.

M. Jean-Pierre CAFFET

Je suis obligé de vous quitter, je passe la présidence à Mme BARBÉ.

Mme Catherine BARBÉ

Je rappelle que vendredi dernier, a été diffusé un tableau - éléments de principe actés par la Ville - des questions à approfondir qui, pour certains était un inventaire à la Prévert, mais qui prétendait justement lister ce qui était décidé, ce qui ne l'était pas...

M. Pierre DIMEGLIO

Intervention inaudible, hors micro.

M. Jean-François LEGARET (Maire du 1^{er} arrondissement)

Je n'en veux pas à Jean-Pierre CAFFET de quitter la réunion avant la fin, puisque moi, je suis arrivé après le début, donc... Je serais mal placé !

J'ai loupé une partie de votre réunion, mais je crois à peu près avoir compris sur quoi elle a tourné, c'est-à-dire en fait : faut-il que le cahier des charges soit très directif, entre dans un souci de détails très poussé ou permette plus de liberté dans la créativité des architectes qui seront consultés ? Moi, de ce point de vue-là, j'ai déjà exprimé un avis, mais je le répète. Je souhaite que l'on donne autant que possible de la liberté.

Je fais partie de ceux, je l'ai dit d'ailleurs - n'en déplaise à M. MANGIN - que le parti du Carreau est un parti qui, en fait, était abandonné dès la conférence de presse de Bertrand DELANOË annonçant la désignation de M. MANGIN. C'est un fait ! Je ne vois pas comment on peut demander aujourd'hui à de grands architectes - moi, je suis comme M. MANGIN, je souhaite que de très grands architectes s'intéressent à ce concours, parce qu'on en a besoin. Et je souhaite vraiment que le projet architectural qui sera retenu soit un projet qui soit tellement fort que, finalement, le plus grand nombre l'adopte, bien sûr. Alors, il y aura sûrement des passions, il y aura peut-être des controverses, tant mieux ! Mais ce qu'il faut, c'est que ce soit un projet suffisamment fort pour qu'on soit tous convaincus.

Si on nous dit que c'est un Carreau, et c'est vrai que nous montrer toujours la maquette initiale en disant, « ce sera un Carreau, on va consulter des architectes sur la manière de faire ce Carreau », c'est à la limite pas un travail d'architecte, c'est un travail de vitrier ! Comment mettre des carreaux sur un Carreau, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement carrés - un carreau peut ne peut pas être carré, ce qui prouve que les vitriers peuvent avoir du talent pour imaginer qu'un carreau ne soit pas carré ! Mais je pense sincèrement que... Moi, je ne suis pas architecte, mais si j'étais architecte, *a fortiori* architecte de talent, ce que je ne suis vraiment pas, et qu'on me consulte sur un tel concours et qu'on me dise, « il faut faire un carré », eh bien je dirais « non ! Je peux vous faire quelque chose de très beau, mais ce ne sera pas carré ».

C'est une évidence, si on ne leur donne pas un minimum de liberté, si on ne les laisse pas avoir l'espace d'imagination et de conception, je pense que ce concours risque fort d'être à nouveau infructueux. C'est-à-dire que l'on ait des propositions qui seront peut-être talentueuses. Moi, je n'hésite pas à dire que dans le précédent concours, il y avait des propositions talentueuses, mais le problème, c'est que ces propositions talentueuses n'étaient pas adaptées au problème posé. Si on avait eu la rencontre entre une bonne réponse aux questions posées et du talent, on n'en serait pas là ! Cette première consultation a été infructueuse à cause de cela, non pas parce qu'on avait une pénurie de talents, mais parce que, malheureusement - c'est une malchance d'une certaine manière qui n'a été voulue par personne -, aucune des propositions ne répondait à la question posée.

Je crois qu'aujourd'hui, le souci, c'est de faire en sorte que ce cahier des charges permette de trouver la bonne réponse à la question posée, et il faut reconnaître que la question posée est extraordinairement difficile. Si elle était simple, on n'en serait pas là non plus !

Voilà ! Moi, je dis simplement, ce n'est qu'un avis, je souhaite - et je me tourne vers Mme BARBÉ - qu'on s'arrange... ce n'est pas moi qui vais veiller à la rédaction de la place des virgules dans le cahier des charges ; moi, je fais confiance aux techniciens, et je pense que M. MANGIN, de ce point de vue-là, a une responsabilité qui est très lourde d'ailleurs. Mais moi, je le supplie, je supplie en tout cas les rédacteurs de ce cahier des charges de faire en sorte que l'on permette à des grands créateurs de nous apporter la vraie réponse. Pour ça, il faut leur laisser, j'en suis convaincu, une grande part de liberté, une grande marge de liberté.

Alors, entre le retour au « L » de Villerval et la tour de 800 mètres, il y a probablement une gamme infinie... Le curseur, il faut le mettre probablement beaucoup plus bas que la tour de 800 mètres... Ce n'est pas ce que je souhaite, mais le « L » de Villerval, ça me paraît quand même aussi très réducteur. Il faut de l'imagination et il faut de la liberté, c'est en tout cas mon point de vue.

Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Je voudrais simplement dire que bon, pour être quand même assez au fait de toutes ces questions de programmation, conception, etc., je crois qu'un des travers en France, c'est d'opposer la liberté par rapport à la contrainte, comme si rendre un programme précis était forcément rendre un programme contraignant. Toute la question, en effet, vous l'avez dit, monsieur le maire, c'est : est-ce qu'on pose, dans le cahier des charges, véritablement les problèmes à résoudre ? Et en fait aussi, est-ce qu'on a véritablement un cahier des charges qu'on appelle « performantiel » ?

Performantiel, ça veut dire quoi ? En programmation, on dit qu'il faut avoir une « programmation performantielle », ce qui n'existe quasiment jamais dans énormément de programmes que je peux voir. C'est-à-dire que, plutôt que dire, « voilà les usages qu'on attend, voilà les problèmes qu'il y a à résoudre », on a, « il faudra que ce soit comme ci, comme ça, etc. ». Alors, vous pouvez avoir un programme extrêmement précis, s'il est performantiel, je peux vous dire qu'il ne contraindra pas les architectes dans leur liberté. Mais si vous avez, au contraire, un programme qui passe son temps à dire, « il faudra que ce soit plutôt un toit ou... », Là, on sera dans un débat qui ne sera absolument pas intéressant.

Donc, ce qu'il faut véritablement, ce à quoi il faut qu'on arrive dans les prochaines séances, c'est définir et se mettre d'accord sur les usages, les ambiances que l'on souhaite avoir dans cet espace, et après, les architectes, ils trouveront la réponse à ces ambiances, à ces usages. Ce sera des bâtiments de tel type, de tel type ou de tel type, mais tout cela n'a rien à voir entre le problème d'un programme trop précis qui brimerait l'invention architecturale, ça, c'est quelque chose qu'il faut vraiment dépasser.

M. Jean-Pierre MARTIN

Je voudrais m'adresser à M. FRANJOU de la direction du patrimoine. Moi, je m'oppose beaucoup, souvent ! J'ai une façon de parler qui est ma façon, mais simplement, dans ce projet, ce qui m'importe, c'est la partie en surface. Moi, je fais confiance aux bons architectes, ils ont à régler les problèmes de sécurité, ils ont plein de choses à faire. Pour l'instant, on ne sait pas encore ce qu'on met dans ce bâtiment, c'est autre chose, mais pour M. FRANJOU, je voudrais poser la question.

Moi, je m'oppose, pas au carré, à la construction rue Berger. Pourquoi rue Berger ? Parce que la rue Berger, quand vous venez de Beaubourg, vous voyez déjà la Bourse du Commerce et vous voyez un jardin au loin, vous ne voyez que des arbres. Si on construit la rue Berger, entre la rue Pierre Lescot jusqu'à la rue du Louvre, nous n'aurons plus qu'un mur de boutiques ; boutiques rez-de-chaussée, verrière au-dessus. C'est pour ça que je dis, pourquoi ne pas revenir à l'implantation Willerval ? Je n'ai pas dit de refaire du Willerval.

Il y a quand même toutes ces perspectives qui sont importantes et majeures. Nous vivons dans ce quartier, moi, je vis... Avant les Halles, j'habitais déjà dans le quartier, dans le centre de Paris. Alors, qu'est-ce que vous en pensez, vous ? Les perspectives, c'est quand même bien un problème du patrimoine, parce que, ce que nous proposait M. MANGIN en faisant un jardin, était un peu incohérent, il n'améliorait pas du tout les perspectives. On nous montre toujours des jolies cartes postales, mais prises depuis la Bourse du Commerce et jamais à l'inverse, il n'y a aucun... Personne ne va du côté de la Bourse du Commerce. Les axes de circulation, on n'en tient pas compte dans le projet.

C'est tout ça qu'il faut voir, et moi, je vous demande de vous pencher sur les problèmes du patrimoine, c'est-à-dire toutes ces perspectives, ce jardin, même si on nous met des mètres carrés qui vont être gommés en piquant la place devant l'église Saint-Eustache pour mettre du jardin, je ne vois pas l'intérêt ! Nous, on a un espace et quand vous venez de rue Berger, vous avez un espace énorme au-dessus du Forum. Vous avez le Forum dans le trou, mais vous ne le voyez pas, le Forum, vous ne voyez que le peu de plantations qu'il y a autour, et l'espace est très important. Pourquoi vouloir supprimer l'espace visuel ?

M. Bernard FRANJOU

Sur les perspectives, je ne sais pas si je suis vraiment habilité à vous répondre, parce que je pense qu'il y a peut-être une confusion dans les rôles, mais je pense que vous avez sans doute raison, c'est peut-être un élément à mettre au programme du concours. D'ailleurs, je pense que cette analyse urbaine a déjà été quand même pas mal débattue au moment de la confrontation des marchés de définition.

M. Jean-Pierre MARTIN

Le problème, justement, c'est que lorsqu'on dit quelque chose, on n'a pas l'impression que c'est pris en compte. On persiste dans l'aménagement d'un jardin et on nous parle encore aujourd'hui de ce grand boulevard piéton qui fait la rue de la Cossonnerie à la Bourse du Commerce et qui n'intéresse personne, alors qu'un axe de circulation, ce n'est pas là. Si on parle, si on se met en colère, si on s'emporte, si on conteste, c'est pour faire prendre en compte de vrais problèmes, de vraies réalités.

M. Bernard FRANJOU

Je pense que c'est une question qui rentre tout à fait dans le cadre de la réflexion qui est proposée le 15 novembre.

M. Jean-Pierre MARTIN

Oui, mais ça devrait déjà être pris en compte, ça fait tellement longtemps qu'on en parle.

Mme Catherine BARBÉ

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou bien est-ce qu'on conclut ce soir et on renvoie à cette réunion du 15 novembre pour laquelle, merci, vous avez soulevé plein de points, plein de questions. Ça nous donne des axes de préparation de la réunion, je pense en particulier à toute la liste de questions qu'Élisabeth BOURGUINAT a faites sur « pourquoi un toit ? »

Nous l'avons posée, nous, en d'autres temps à l'équipe de maîtrise d'œuvre, donc je crois qu'il faut qu'une des réponses, en tout cas un des éléments du débat de la prochaine séance consacrée à l'architecture soit sur ce thème et apporte des arguments en ce sens, mais peut-être effectivement avec des précisions insuffisamment convaincantes. On n'est pas censé non plus conclure le 15 novembre. Je vois qu'il y a un certain nombre d'autres sujets aussi qui ont émergé, donc c'est dans ce sens que nous allons travailler pour préparer cette réunion. Nous essaierons, effectivement, de vous envoyer des documents un peu plus longtemps à l'avance avec des questionnements, mais d'ores et déjà, à partir de mardi, vous aurez sur le site Internet le PowerPoint. N'hésitez pas à retravailler à partir du PowerPoint pour pouvoir, comme le disait Thierry LE ROY, formuler par écrit d'autres questions que celles qui auraient émergé aujourd'hui et qui sont forcément des questions qui arrivent à chaud, puisqu'il n'y avait pas de document graphique à l'appui des documents qui vous ont été envoyés aujourd'hui.

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Est-ce qu'on pourrait imaginer que les contributions qu'on vous fait, vous les fassiez suivre ? Je ne dis pas forcément à tout le monde, mais au moins sur le site ou en prévenant les gens de la page où ça se trouve, ou par e-mail, ou je ne sais pas, qu'on ait enfin une circulation entre nous, parce que bon ! On fait tourner les choses, mais... Et en nous disant... Vous voyez, par exemple, vous avez envoyé il y a deux jours, vous nous auriez dit... C'était trop court, deux jours ! Franchement, il faut arriver à faire mieux que ça, parce que, et puis on n'a pas eu le PowerPoint, ça ne va pas non plus, mais bon ! Mais vous nous diriez, une semaine avant, « on va vous envoyer nos documents à nous, ceux qui veulent joindre à cet envoi leur contribution, merci de nous les faire passer avant telle date », on pourrait faire ça, vous voyez ? Et puis là, tout le monde partagerait les choses et on gagnerait du temps. Ce serait bien si on arrivait à monter ça, et puis après le mettre en ligne, effectivement, sur le site, mais aussi l'envoyer en même temps que votre envoi, si possible, merci.

Mme Jodette ZETLAOUI-LEGER

Où en est-on dans la construction du questionnaire ? Vous nous avez sollicités pour le questionnaire « groupe d'usagers », et on ne sait pas finalement quelle a été la mouture finale. Vous avez eu la mouture finale du questionnaire ?

Intervenant dans la salle

Et on voudrait avoir aussi la suite des opérations après le questionnaire, on vous l'a demandé depuis un mois.

Mme Catherine BARBÉ

Pour ne pas rallonger inutilement la réunion d'aujourd'hui, Thierry LE ROY propose qu'on en parle au bureau de la concertation qui a lieu la semaine prochaine, donc vous aurez toutes les informations complémentaires, et le questionnaire, bien évidemment, vous sera transmis d'ici là par mail.

Intervenant dans la salle

Il faudra également penser à la réunion publique à préparer pour le mois de novembre...

Mme Catherine BARBÉ

Effectivement ! Nous en avons parlé aujourd'hui même avec Thierry LE ROY et les représentants des différents élus qui vont faire des propositions au maire dans ce sens.

Intervenante dans la salle

La réunion du 25 octobre est toujours maintenue ?

Mme Catherine BARBÉ

Oui, bien sûr ! La réunion du 25 octobre sera sur la programmation, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on met, finalement, comme équipements et comme commerces sur le Carreau.

Au revoir et merci à tous.